

L'AVIS RÉGIONAL

Le magazine du CESER de Bretagne



ENVIRONNEMENT

*Les déchets en Bretagne :
vers un cercle vertueux !*

ÉCONOMIE

*Pour des activités industrielles
créatrices d'emploi durable en Bretagne*

PROSPECTIVE

*Climat, énergie et société à l'horizon 2050 :
une Bretagne en transition*



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

SOMMAIRE

P.3 ÉDITORIAL

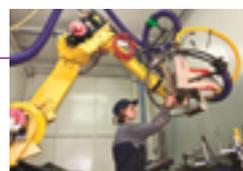
P.5 ENVIRONNEMENT

*Les déchets en Bretagne :
vers un cercle vertueux!*



P.10 ÉCONOMIE

*Pour des activités industrielles
créatrices d'emploi durable en Bretagne*



P.20 PROSPECTIVE

*Climat, énergie et société à l'horizon 2050 :
une Bretagne en transition*



P.27 OPINION

*Marie-Martine LIPS, Vice-présidente
déléguée du CESER*

P.28 PUBLICATIONS

*Dernières parutions
Travaux en cours*



ÉDITORIAL

Vers une uberisation de l'action publique ?



Les modes d'action publique sont chahutés par la rapidité des mutations technologiques et sociétales et une demande forte de renouvellement de la vie démocratique.

La démocratie repose sur trois piliers : société civile, corps intermédiaires et pouvoir politique. Dans ce contexte chahuté, va-t-on vers une "uberisation" de l'action publique tendant à réduire le rôle des corps intermédiaires ?

Le terme même de "corps intermédiaires" couvre un champ large d'organisations : syndicats patronaux et de salariés, chambres consulaires, ordres professionnels, organismes et associations, médias, etc. Montesquieu englobait même dans cette définition les collectivités territoriales !

Ceci étant dit, il faut s'accorder sur le rôle des corps intermédiaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques : il s'agit d'apporter des éclairages construits collectivement aux décideurs par des propositions et des avis, et de faciliter l'appropriation des enjeux du développement régional grâce à leur position de relais. Les deux exemples suivants montrent le rôle irremplaçable des corps intermédiaires dans l'action publique.

PRENONS GARDE À LA CONSULTATION EN TEMPS RÉEL

Premier exemple : les sondages. Gallup a démontré de manière magistrale l'intérêt des sondages en prédisant en novembre 1936 la réélection du Président Franklin Roosevelt, en se basant sur un échantillon représentatif de 50 000 personnes alors qu'une enquête faite auprès de deux millions de lecteurs du magazine *Literary Digest* annonçait la victoire de son adversaire. Le même Gallup a commis l'erreur en novembre 1948 de prédire la défaite du Président Harry Truman. Il reconnut son erreur en avouant qu'il avait arrêté son enquête d'opinion deux semaines avant l'élection alors que l'opinion était en train de basculer.

Cette histoire illustre à la fois l'importance de la représentativité et la fragilité de l'instantanéité. Or, la tentation de la consultation "en temps réel" n'a jamais été aussi présente dans le paysage politique et médiatique actuel, avec le risque d'effacer les formes de dialogue plus construites, plus réfléchies, plus argumentées.

S'ADAPTER AU MONDE NOUVEAU : UN ENJEU ESSENTIEL POUR LES CORPS INTERMÉDIAIRES

Deuxième exemple : le Prix Nobel de la paix 2015 est une reconnaissance de la capacité des corps intermédiaires à mener un travail de fond au bénéfice de la démocratie. Il a été attribué à un quartet tunisien composé de corps intermédiaires : l'Union générale tunisienne du travail, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, l'Ordre national des avocats de Tunisie et la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Son remarquable mérite a consisté à organiser des négociations entre les partis politiques tunisiens pour assurer la transition du régime de l'assemblée constituante de 2011 vers un régime démocratique permanent, dans le contexte de l'assassinat de Mohamed Brahmi.

In fine, le débat n'est pas d'être pour ou contre l'existence de corps intermédiaires, mais de bien comprendre le rôle irremplaçable de relais qu'ils jouent entre les citoyens et les élus. La question est de les adapter au monde nouveau.

LE CESER PIVOT DE LA DÉMOCRATIE RÉGIONALE

Le CESER de Bretagne est une assemblée consultative constituée de corps intermédiaires représentatifs de la société civile, dont la diversité évolue à chaque nouvelle mandature pour mieux coller aux réalités régionales. Il s’y crée des liens et des solutions pour construire avec méthode une contribution originale et pluraliste aux projets de développement régional.

En mars, le CESER a ainsi mobilisé plus de 60 pré-rapporteurs, ses 4 commissions, trois rapporteurs généraux et son assemblée pour formuler un avis circonstancié sur le budget primitif de la Région, moment-clé annuel des choix politiques régionaux.

Dans ce numéro de l’Avis régional, le CESER a voulu se saisir d’un sujet universel et très concret : les déchets en Bretagne. Il analyse l’importance de la réduction des déchets, du réemploi, et rappelle les différentes étapes de la gestion des déchets afin de proposer des pistes d’amélioration pour le futur. Elles sont toutes liées au passage d’un modèle économique linéaire à une économie circulaire territorialisée.

Autre enjeu d’actualité, le CESER passe en revue les conditions à remplir pour que l’industrie puisse se développer et créer des emplois en Bretagne. En analysant les différentes composantes de la “durabilité” d’un emploi, le CESER identifie six leviers pour mettre l’emploi durable au cœur des politiques industrielles.

Enfin, alors que l’accord international de Paris sur le climat vient d’être signé, le CESER s’attaque à deux questions qui demeurent en suspens en région : serons-nous capables de parvenir aux objectifs fixés ? Quels changements cela impliquera-t-il pour la Bretagne ? Vous découvrirez à travers des récits imagés de la vie en région, à l’horizon 2050, quatre scénarios d’une Bretagne en transition, visant à ouvrir de nouveaux espaces de débats, indispensables à la construction d’un projet partagé.

Jean HAMON
Président du CESER de Bretagne

LES DÉCHETS EN BRETAGNE: VERS UN CERCLE VERTUEUX!

La production de déchets en Bretagne concerne tout le monde, leur diminution aussi ! C'est pourquoi le CESER a souhaité étudier ce thème sous l'angle de la prévention (réduction des quantités et de la nocivité), du réemploi (réutilisation) et de la gestion (collecte, valorisation, élimination).

Pour être un consommateur éco-responsable, il faut disposer d'une offre de produits éco-responsables. Or le nombre et la complexité des produits augmentant, ils sont mis sur le marché avec une réflexion préalable insuffisante sur leur cycle de vie et notamment leur fin de vie. Avec le principe de l'obsolescence programmée, la durée de vie des produits peut même être diminuée, ce qui augmente les quantités de déchets à traiter.

Si le premier levier de réduction des déchets est entre les mains des "metteurs sur le marché", dans l'élaboration de leurs produits, la responsabilité est toutefois partagée par tous, car chacun peut agir pour diminuer sa production de déchets.



LES DÉCHETS, UN ENJEU DE POIDS

LES DÉCHETS, UN SUJET POSITIF !

La population n'a plus guère l'occasion de réaliser qu'une bonne gestion des déchets est une condition de sa qualité de vie. Chacun n'y pense réellement que lorsqu'il constate un dysfonctionnement, une hausse significative de taxe ou de redevance, ou encore lorsqu'une installation est en projet proche de chez lui. La face cachée de la gestion des déchets est peu mise en exergue. Volet en apparence peu valorisant de l'action des élus, ceux-ci peuvent se réappropriier la question des déchets par des entrées très diverses : santé-environnement, soutien aux recycleries, emplois d'insertion, éducation à l'environnement, développement de filières ancrées dans le territoire, création d'emplois non délocalisables, avec le défi d'expliquer à la population le mode de tarification choisi.

Malgré une pratique culturelle persistante qui consiste à éloigner les déchets (pour des raisons d'hygiène), le défi est de traiter le déchet à proximité des lieux de vie. D'abord pour le valoriser *in situ* et limiter au maximum le poids des transports (coût et gaz à effet de serre). Ensuite, pour dif-

fuser une image positive du déchet, les actions sont multiples : éducation à l'environnement, communication, événements festifs et actions culturelles comme la réalisation d'œuvres d'art à partir de déchets... et bien sûr la promotion de la diversité, de l'ingéniosité des nouveaux produits issus du recyclage.

LA QUESTION DES DÉCHETS : SOURCE D'INNOVATIONS SOCIALES ET TECHNIQUES

Montrer les aspects positifs de la question des déchets est particulièrement important aux yeux du CESER. En effet, tant pour la réduction des déchets que pour leur traitement, émergent de nouvelles pratiques socialement innovantes et de nouveaux processus de plus en plus performants techniquement. Notons que les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), en particulier ceux de l'insertion ont été à l'origine des principales innovations dans le domaine de la gestion des déchets (réemploi, tri et recyclage notamment), innovations reprises et développées à plus large échelle par d'autres acteurs économiques, en Bretagne et en dehors.

LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS EN BRETAGNE

Les enjeux identifiés par le CESER dans la gestion des déchets sont les suivants :

- La préservation des ressources naturelles, tant en quantité qu'en qualité ;
- La santé publique pour les pollutions et contaminations en lien avec la nocivité et la quantité des déchets ;
- L'aménagement du territoire dans le respect des principes de proximité et d'autosuffisance : importance des choix de localisation des unités de traitement par rapport aux lieux de production, des modes et des distances de transport des déchets et conséquences des modes d'urbanisation sur la production de déchets ;
- L'innovation sociale et l'amélioration des technologies issues de la valorisation matière puis de la valorisation énergétique des déchets ;
- L'essor des filières économiques en développement pour la Bretagne ;
- La gouvernance à travers l'organisation du service public en lien avec les nombreux acteurs privés ;
- Le gisement d'emplois, en particulier dans l'insertion (le secteur des déchets concernerait

environ 52 000 salariés en Bretagne) dont la plupart sont non délocalisables et la formation professionnelle qualifiante à mettre en place pour consolider ces emplois.

L'IMPORTANCE DU RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES DÉCHETS

La ligne directrice de ce travail du CESER s'appuie sur le respect de ce que l'on appelle la "hiérarchie des déchets", ainsi définie dans la directive cadre européenne de 2008 relative aux déchets (n° 2008/98/CE) :

- **Étape 1** : prévenir la création des déchets, c'est-à-dire tout faire pour ne pas produire de déchets : "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas!". C'est la première des priorités et elle est souvent oubliée ;
- **Étape 2** : préparer le réemploi et la réutilisation afin que le produit, ou objet puisse à nouveau servir (notion de seconde vie) ;

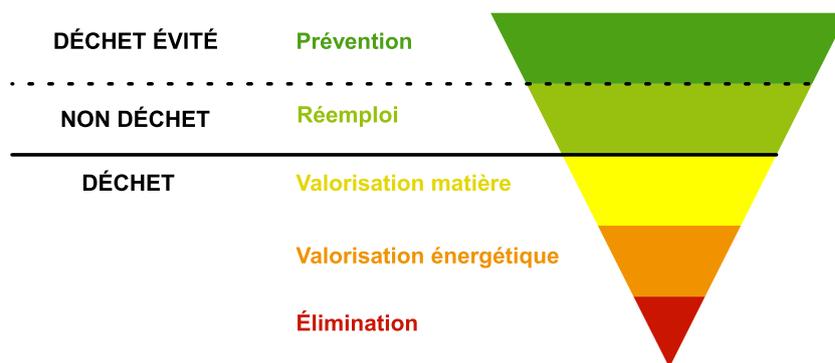
- **Étape 3** : recycler donc séparer, trier au maximum et traiter les produits dans différentes filières adaptées (par exemple verres, papiers, plastiques, etc.). On parle aussi de valorisation matière même si les deux notions ne sont pas strictement identiques ;

- **Étape 4** : valoriser énergétiquement tout ce qui n'a pas pu être recyclé (sous plusieurs formes : gaz, chaleur, électricité) ;

- **Étape 5** : éliminer en dernier recours par l'incinération et l'enfouissement dans des sites spécifiques adaptés aux types de déchets. C'est la fin de la chaîne de traitement.

Si cette hiérarchie des déchets était respectée, les quantités diminueraient entre chacune des étapes. C'est ce que cherche à symboliser la "pyramide inversée des déchets" ci-dessous.

LES CINQ ÉTAPES DE LA HIÉRARCHIE DES DÉCHETS



NOS DÉCHETS AU SCANNER

LES DÉCHETS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Leur définition est donnée par le code de l'environnement : "toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaiter." Cela va donc au-delà de ce qui est jeté dans une poubelle ou un bac de tri... Un déchet peut donc être en bon état de fonctionnement et/ou avoir une valeur économique. Pour le CESER, la notion importante est l'intention d'abandon par son détenteur. Il a donc intégré à sa réflexion tous les produits rejetés, et pas seulement ceux qui ont un statut légal de déchet.

QUI GÈRE LES DÉCHETS ?

Le monde des déchets implique l'intervention de nombreux acteurs, au-delà même de la gestion au sens strict. En effet, la question des déchets commence avant qu'ils ne soient produits... Ainsi les acteurs de la planification élaborent des plans qui ne visent pas uniquement la gestion, mais aussi, en amont, la prévention, c'est-à-dire la réduction des déchets. Les Régions sont char-

gées d'élaborer ces plans pour les déchets dangereux et les départements pour les déchets non dangereux et ceux issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics. Les communes, les EPCI ou les syndicats intercommunaux auxquels elles ont délégué cette compétence sont chargés soit de la collecte, soit du traitement, soit de plusieurs opérations. Les collectivités font également de la prévention. Les opérations sont réalisées en régie ou tantôt par des structures de l'ESS, tantôt par des grands groupes spécialisés dans le traitement de l'eau et des déchets.

COMBIEN PRODUIT-ON DE DÉCHETS ?

4 milliards de tonnes de déchets sont produites annuellement à la surface du globe (sans parler des déchets qui se trouvent désormais en orbite et de la plastosphère qui envahit les océans). De tels volumes sont difficiles à imaginer, et pourtant...

À l'échelle nationale, ce sont environ 38,6 millions de tonnes, tous déchets confondus (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, gravats, déchets dan-

gereux, etc.) qui sont produites en une année. Pour situer les territoires les uns par rapport aux autres, ce sont les quantités de DMA, les déchets ménagers et assimilés (donc hors gravats) qui sont mesurées. Les gisements de déchets des activités économiques (DAE), industriels et du BTP sont moins connus, malgré les efforts significatifs d'évaluation des Chambres consulaires et organismes professionnels concernés.

CHIFFRES-CLÉS À RETENIR POUR LA BRETAGNE

Déchets :

676 kg/habitant/an

(538 kg/habitant/an en France)

Ordures ménagères résiduelles :

235 kg/habitant/an

(250 kg/habitant/an en France)

Les principaux autres grands types de déchets produits en Bretagne :

- 1,2 million de tonnes (hors Ille-et-Vilaine) de déchets d'activités économiques, en 2012 ;
- 8 millions de tonnes de déchets du BTP dont 15 000 tonnes de déchets dangereux, dont 9 000 tonnes d'amiante, en 2011. 40 % sont réemployés sur place (l'objectif national est de 70 %) ;
- 730 600 tonnes de déchets industriels, en 2010 ;
- 240 600 tonnes de déchets dangereux en 2012 (dont seulement 5 % sont traités en Bretagne) dont 100 000 du fait des "gros producteurs" (ICPE de plus de 3 tonnes

par an), 20 000 par l'artisanat et 8 000 par les ménages ;

- 13 000 tonnes d'amiante (dont BTP), 8 000 tonnes de déchets d'activités de soins à risques infectieux et 130 000 tonnes de mâchefers qui nécessitent la mise en place d'interventions adaptées pour ne pas dire urgentes comme dans le cas de l'amiante.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA BRETAGNE EN MATIÈRE DE DÉCHETS

La Bretagne se caractérise par des particularités en termes de modes de gestion et de pratiques : l'existence d'un observatoire régional dédié aux déchets, une coordination régionale des acteurs de la planification qui se renforce,

une forte présence des acteurs de l'ESS dans les filières de réemploi et de valorisation.

La plupart des questions spécifiques liées aux déchets en Bretagne provient prioritairement de son caractère maritime : les macro-déchets d'échouages, les difficultés de gestion des déchets des îles, les sédiments portuaires, les bateaux en fin de vie. Ensuite, du fait d'un climat favorable, de son système agricole et agroalimentaire et de ses choix d'urbanisation, la Bretagne génère un important gisement de biodéchets dont les déchets verts à hauteur de 1,1 million de tonnes en 2012 (en quantité plus importante que la moyenne nationale), les effluents animaux, les résidus de culture et les échouages d'algues vertes.

LA BRETAGNE, BONNE ÉLÈVE, MAIS PEUT MIEUX FAIRE

UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES À ADAPTER ET À COMPLÉTER

Rechercher des mutualisations pour les flux de déchets

La Bretagne est bien équipée en installations de traitement et très bien pourvue en déchetteries. Une part importante de celles-ci devra faire face, à court terme, à une mutation qualitative. Les installations de stockage, anciennement dénommées "décharges" y ont massivement été réhabilitées. Quant aux grands équipements, compte tenu de

la baisse tendancielle de certains apports (OMR) qui engendre des manques de matières et empêche le fonctionnement de ces équipements à plein rendement (vides de fosse et vides de four), la recherche de complémentarités et de mutualisations est plus que jamais nécessaire.

Réfléchir à une installation de stockage des déchets dangereux en Bretagne

Face à l'absence d'installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) en Bretagne et en vertu des principes de proximité et

d'autosuffisance, le CESER pose deux questions : ne doit-on pas réfléchir à la création d'un tel outil en Bretagne ? Ne faudrait-il pas travailler à la création de filières et d'outils innovants d'autant que, sur la part traitée des déchets dangereux en région, seuls 38 % sont valorisés (combustible, régénération, etc.) ?

De la même façon, un déséquilibre territorial se fait sentir dans le réseau des installations de stockage non dangereux (ISDND) au détriment de la Bretagne à l'Ouest d'une ligne Saint-Brieuc – Lorient.

DE BONS RÉSULTATS EN BRETAGNE

UN TRI PERFORMANT ET UN TRÈS FORT TAUX DE RECYCLAGE

Originalité bretonne en lien avec le tri, 100 kg de déchets supplémentaires par habitant et par an par rapport à la moyenne nationale sont collectés en déchetteries. Les explications conjuguent le volume des déchets verts favorisé par le climat, la grande taille moyenne des terrains en lotissement, la proportion d'habitat individuel ou encore la bonne répartition des déchetteries dans la région. Sans oublier l'adhésion forte

et ancienne de la population aux apports volontaires en déchetteries.

On constate une évolution notable de la valorisation avec la mise en place progressive de nouvelles filières dites "REP" (responsabilité élargie au producteur) telle que la récente filière pour les produits électriques et électroniques en fin de vie, qui s'accompagne d'une baisse des quantités enfouies.

UN FORT POTENTIEL DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets issus du secteur agro-alimentaire, les déchets verts et les algues vertes constituent des matières fermentescibles non méthanogènes séparément, mais dont le mélange constitue un gisement potentiellement exploitable pour produire de l'énergie (sous forme de chaleur et d'électricité). Néanmoins, les modèles économiques doivent encore évoluer pour être performants.

Les réseaux de chaleur se développent grâce à l'installation d'unités de valorisation énergétique des déchets (UVED).

DES DÉCHETS MAJORITAIREMENT TRAITÉS EN BRETAGNE

89% des déchets résiduels (OMR) produits sont traités en Bretagne même s'il reste encore 160 000 tonnes (soit l'équivalent de 5 500 camions) exportées vers l'est de la France. Il est à noter que les flux vers les installations de stockage à l'extérieur de la Bretagne représentent 11 000 camions par an. Compte tenu de l'impossibilité de traitement en Bretagne, les déchets dangereux sont très majoritairement exportés.

L'ÉLIMINATION CONCENTRE LES POINTS NOIRS DE LA QUESTION DES DÉCHETS

L'incinération

En Bretagne, l'incinération concerne 670 720 tonnes de déchets (en 2012), brûlés dans 11 UVED dont 40% dans le département du Finistère. Cette opération présente des risques de pollution de l'air, de l'eau et des risques pour les travailleurs. Malgré les progrès de modernisation de ces incinérateurs, ils continuent à générer des inquiétudes.

L'enfouissement

Dernière étape de la hiérarchie des déchets, l'enfouissement concerne 375 400 tonnes de déchets et est réalisé dans 7 installations. Les problèmes posés sont les risques de pollution de l'eau, des sols, de l'air, des désagréments olfactifs et dans une moindre mesure des emprises foncières importantes dans des espaces ruraux (risques pour la biodiversité, impacts paysagers). La question de l'acceptabilité sociétale est centrale pour ces équipements (incinération et enfouissement) qui génèrent un phénomène de rejet du type "not in my backyard" (NIMBY).

LES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR MIEUX FAIRE

DES PRÉCONISATIONS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DE TOUS

Les conditions à réunir pour une bonne gestion des déchets

- Consolider les connaissances et le partage des données relatives à l'ensemble des gisements déchets, en s'appuyant sur un Observatoire régional des déchets en Bretagne (ORDB) ;
- Renforcer la sensibilisation par la valorisation des bonnes pratiques ;
- Cibler la communication, en direction des citoyens, sur les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus en termes d'avancées sociales, économiques et environnementales, au-delà des seuls aspects budgétaires ;
- Conforter dans l'enseignement secondaire et post-secondaire professionnel la promotion des métiers de l'économie du déchet ;
- Renforcer les facteurs d'acceptabilité par la population des installations lourdes ;
- Aider à la prise de conscience des liens entre formes d'urbanisation et production de déchets.

DES PISTES OPÉRATIONNELLES POUR TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE DES DÉCHETS

- Appliquer de façon plus volontariste le principe de proximité pour limiter les transports et l'exportation des déchets ;
- Favoriser la stimulation des bonnes pratiques et récompenser les initiatives vertueuses par des bonus écologiques à imaginer ;

- Renforcer les coopérations et mutualisations pour optimiser les équipements ;
- Maintenir, dans un marché en extension, les possibilités d'intervention et de coopération de l'ensemble des acteurs économiques du déchet, des entreprises de l'ESS aux grands groupes ;
- Donner à la Région un rôle de planificateur à l'échelle régionale et de coordinateur de la mise en œuvre de la gestion des déchets par les acteurs de terrain ;
- Mettre en place une Conférence régionale de l'économie circulaire ;
- Exiger de l'État un soutien plus actif de l'action des Régions.

DES EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS (DÉCHETS ÉVITÉS)

Pour réduire les déchets, les leviers sont dans les mains des acteurs de la production manufacturée et dans celles des acteurs consommant ces produits, notamment les citoyens. Les collectivités disposent de leviers d'actions, plus ou moins directs, sur les deux types de prévention.

Pour diminuer les déchets avant la mise sur le marché

- Eco-concevoir des produits à durée de vie plus longue et pouvant être valorisés dans une économie plus circulaire ;
- Accompagner la coopération inter-entreprises dans les territoires ;
- Mieux faire connaître au grand public les initiatives du monde économique.

Pour diminuer les déchets après l'utilisation des produits mis sur le marché

- Populariser les éco-gestes et l'éco-consommation avec le concours des associations ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Privilégier la stratégie de collecte séparée des déchets humides et secs pour composter les premiers et recycler les derniers ;
- Concernant le levier fiscal, capitaliser les expériences en cours et davantage organiser la concertation pour identifier les freins et trouver les solutions adaptées à chaque réalité locale.

DES EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS FAVORISANT LE RÉEMPLOI POUR DÉTOURNER LES PRODUITS (NON DÉCHET)

- Fixer un objectif quantitatif pour le réemploi comme cela est fait pour les autres étapes de la hiérarchie des déchets ;
- Accepter de ne pas traiter comme déchets des produits et objets qui pourraient entrer dans le réemploi, ce qui nécessite de mieux caractériser les volumes à traiter, de développer les relations avec les recycleries locales ;
- Favoriser le développement du réseau de seconde vie avec un objectif minimum d'un lieu par syndicat mixte ;
- Conforter les emplois d'insertion, notamment en encadrant la massification des flux pauvre en création d'emplois.

DES EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS POUR MIEUX GÉRER LES DÉCHETS (DÉCHETS VALORISÉS AU MAXIMUM)

Améliorer la collecte, le tri et le recyclage

- Intensifier le tri à la source pour améliorer la qualité des recyclats ;
- Approfondir les analyses coûts-bénéfices, par type de déchet, des options de massification ou de valorisation en proximité ;
- Accélérer la labellisation des déchetteries ;
- Mieux identifier le degré de recyclabilité des matériaux du BTP ainsi que les filières aval de valorisation ;
- Introduire des clauses d'utilisation de recyclats dans les marchés publics ;

- Être vigilant sur la nouvelle génération de centres de tri "haute performance" pour apprécier leurs nouvelles et réelles capacités ;
- Prévoir pour tout nouvel équipement la capacité à expérimenter et à développer de nouveaux process en lien avec les évolutions techniques et réglementaires ;
- Au vu du contexte breton, accélérer tout particulièrement la mise en œuvre d'une REP pour le secteur du nautisme ;
- Revoir la gouvernance des éco-organismes en charge des REP en intégrant des représentants des collectivités et des associations de consommateurs.

Optimiser la valorisation énergétique

- Distinguer dans tous les supports de communication les notions d'énergie renouvelable et d'énergie de substitution ;
- Inscrire les petits méthaniseurs (à la ferme) dans une complémentarité avec des unités plus importantes et organiser les flux pour garantir l'optimisation de leur rendement ;
- Garantir par des mécanismes de compensation les investissements des collectivités en faveur des réseaux de chaleur alimentés par des unités de valorisation énergétique des déchets.

Réduire les quantités éliminées (incinérées et enfouies)

- Diminuer les quantités incinérées et poursuivre l'amélioration des rejets des incinérateurs ;
- Contribuer à rendre la Bretagne moins exportatrice de déchets ultimes et dangereux ;
- Pour les professionnels du stockage, pratiquer une politique de prix ne déstabilisant pas l'application du principe de proximité en incitant le transfert sur de longues distances des déchets à enfouir ;
- Faire respecter la hiérarchie des déchets afin de garantir que des déchets qui auraient pu être évités ou valorisés en amont ne soient ni incinérés ni enfouis ;
- Améliorer le rendement énergétique de tous les incinérateurs et fours de Bretagne ;
- Augmenter le taux de la taxe générale sur les activités polluantes.

POUR DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES CRÉATRICES D'EMPLOI DURABLE EN BRETAGNE

Exportatrices, innovantes, capables d'inventer des solutions indispensables à la transition écologique... les activités industrielles ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la prospérité de nos territoires. Mais peuvent-elles encore créer des emplois? Face à cette question, le CESER passe en revue les conditions à remplir pour que l'industrie puisse se développer et créer des emplois en Bretagne. Il s'interroge aussi et surtout sur sa capacité à créer des emplois "durables".

En analysant les différentes composantes de la "durabilité" d'un emploi, le CESER montre que ces conditions, loin de s'opposer au développement de l'industrie, peuvent au contraire le favoriser et le renforcer.

Six leviers visant à mettre l'emploi durable au cœur des politiques industrielles sont identifiés. Le CESER fait de nombreuses préconisations pour inciter les acteurs à adopter une approche large du développement industriel, intégrant l'objectif de compétitivité des entreprises, l'impératif d'engager une transition écologique et une volonté résolue de développer des emplois durables.



LA BRETAGNE RESTE UNE RÉGION INDUSTRIELLE

Même si la Bretagne reste parmi les régions dans lesquelles le taux de chômage est le plus faible, les difficultés récentes de son industrie posent question. Il convient d'analyser leurs conséquences, notamment pour comprendre quelles sont les capacités de rebond des entreprises et des territoires.

UNE DÉSINDUSTRIALISATION PLUS TARDIVE OU MOINS IMPORTANTE ?

De même que l'industrialisation de la Bretagne a été tardive, la désindustrialisation y est décalée par rapport aux tendances nationales. Entre 1990 et 2000, l'industrie a continué à créer des emplois en Bretagne, notamment grâce aux industries agroalimentaires, alors qu'elle en perdait au niveau national. C'est seulement depuis 2000 que les courbes bretonne et nationale de l'emploi industriel suivent des tracés parallèles. Si la structure de l'économie régionale a pu atténuer les effets de la crise, ce n'est plus aussi vrai depuis 2012, année à partir de laquelle les suppressions d'emplois industriels se sont accélérées en Bretagne. Il n'en reste pas moins que les évolutions de l'industrie comme celles des services aux entreprises sont, en Bretagne, légèrement plus favorables qu'au niveau national.

UNE INDUSTRIE PLUS SPÉCIALISÉE QUE LA MOYENNE

La part de l'emploi industriel au sens large est légèrement moins importante en Bretagne qu'au niveau national. Et malgré la présence de nombreux secteurs d'activité, l'industrie y est plus spécialisée que la moyenne dans l'agroalimentaire, et moins dans les services aux entreprises.

UN RISQUE D'INÉGALITÉS TERRITORIALES

Les entreprises industrielles restent relativement concentrées sur le pourtour de la région et autour des grandes villes, notamment pour les activités de services aux entreprises. Cette concentration tend même à s'accroître. Ainsi, certaines mutations peuvent être à somme nulle au niveau régional, tout en étant lourdes de consé-



quences, positives ou négatives, pour les zones d'emplois concernées. C'est le cas avec l'agroalimentaire, qui crée quasiment autant d'emplois qu'il en supprime.

DES SALARIÉS MOINS QUALIFIÉS QU'EN MOYENNE NATIONALE

Malgré les qualités reconnues du système éducatif, la qualification des salariés de l'industrie est en Bretagne plus faible qu'en moyenne nationale. La principale explication réside dans la spécialisation sectorielle du tissu productif, et notamment dans la surreprésentation des industries agroalimentaires.

DES CAPACITÉS D'ADAPTATION À RENFORCER

L'industrie régionale dispose d'atouts lui permettant de s'adapter. Par exemple, le dynamisme du secteur des services et la coexistence de multiples activités, dont certaines portent sur des technologies transversales (numérique, biotechnologies, etc.), recèlent un potentiel de dynamisation du tissu industriel par la fertilisation croisée. Le déclin des activités et des emplois industriels n'est donc pas une fatalité.

En revanche, cette période de mutations peut grever les capacités de rebond de l'économie si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter pour dépasser leurs difficultés conjoncturelles. L'enjeu, pour les acteurs de l'industrie en Bretagne, est donc de trouver des leviers pour anticiper les mutations et se renforcer en s'appuyant sur la complémentarité de leurs atouts.



QUELS SOUTIENS PUBLICS À L'INDUSTRIE ?

Il est aujourd'hui difficile de parler de politique industrielle au singulier. L'action publique en faveur de l'industrie fait en effet appel à de nombreux dispositifs d'aide à l'innovation, de soutien à la compétitivité, d'aménagement du territoire, ou de structuration de filières.

En Bretagne, la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été adoptée par le Conseil régional fin 2013. Elle identifie des axes de développement prioritaires pour l'innovation ainsi que pour les activités économiques.

Signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional en décembre 2013, le Pacte d'avenir pour la Bretagne vise à mettre en cohérence l'action de l'État et celle de la Région autour d'objectifs partagés et à apporter des réponses nouvelles

aux difficultés spécifiques de la région. Il s'articule autour de trois piliers :

- des mesures d'urgence ;
- le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne ;
- des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Malgré cette capacité à élaborer des stratégies partagées, le paysage du soutien à l'industrie en Bretagne reste particulièrement complexe. Ainsi, le système de financement comme celui de l'innovation se caractérisent par l'existence de nombreux outils. Ils couvrent une grande partie des besoins, mais leur multiplication peut également être source d'illisibilité et donc contre-productive. S'il y a bien une volonté de simplifier certains dispositifs, d'autres continuent à être créés. Il est alors particulièrement difficile de juger de l'efficacité globale des aides aux entreprises.

L'EMPLOI INDUSTRIEL PEUT-IL ÊTRE DURABLE ?

UN EMPLOI INDUSTRIEL EN MUTATION

Une transformation des conditions d'exercice des emplois

La période actuelle est marquée par un "éclatement" des formes d'emploi, avec un développement du travail à temps partiel et du recours à l'intérim, la multiplication des

contrats aidés, et la résistance, voire l'augmentation des statuts non salariés. Cette évolution reflète un besoin d'adaptation des entreprises comme des salariés, mais c'est également un facteur de précarité et d'inégalités face aux possibilités d'évolution professionnelle.

La flexibilité accrue de l'emploi s'accompagne d'une plus grande flexibilité du

travail. Celle-ci peut être favorable à la durabilité de l'emploi lorsqu'elle va de pair avec l'accroissement de l'autonomie et de la responsabilité des travailleurs. Elle conduit aussi parfois à une perte de sens, voire à une certaine souffrance.

Dans le même temps, l'intensification du travail se poursuit. Et si les accidents du travail diminuent, ce n'est pas le cas des maladies profes-



sionnelles : les troubles musculo-squelettiques et les risques psycho-sociaux sont même en augmentation. Cette évolution n'est toutefois pas spécifique à l'industrie. Alors que ce secteur reste particulièrement concerné par la pénibilité et les risques professionnels, il compte aussi de nombreux emplois dans lesquels les salariés disposent de marges de manœuvre significatives pour exercer leurs missions.

Les métiers évoluent aussi sous l'effet de la numérisation de l'économie. Celle-ci peut se traduire par une amélioration de la productivité et/ou des conditions de travail. Néanmoins, elle conduit également à une mise sous pression des salariés. Ces impacts dépendent, pour une large part, de la manière dont les changements sont conduits.

Une hausse globale de la qualification, qui masque de profondes différences

Dans l'industrie, les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques ont plus que doublé entre 1982 et 2009. Dans le même temps, les emplois non qualifiés ont diminué de près de moitié tandis que les effectifs de techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés se maintenaient. À l'inverse, le secteur des services aux entreprises a continué à créer des emplois à tous les niveaux de qualification sur cette période, y compris des emplois non qualifiés.

Face à ces évolutions contradictoires, la poursuite de la hausse des qualifications est une condition indispensable au développement de l'industrie dans nos territoires. Car pour monter en gamme et innover, les entreprises ont plus que jamais besoin de s'appuyer sur des savoir-faire pointus, mais également sur des compétences transférables, permettant aux salariés de s'adapter aux transformations des métiers. L'enjeu est donc de faire en sorte que cette évolution soit profitable aux entreprises et à tous les salariés, quel que soit leur niveau de qualification.

Les défis liés à ces évolutions

La durabilité de l'emploi industriel sera conditionnée par notre capacité collective à relever certains défis.

Le premier de ces défis, outre la création d'emplois, est celui de leur qualité, dont plusieurs indicateurs se dégradent.

Le second défi est d'éviter que ne se creusent les clivages qui caractérisent l'emploi industriel, notamment entre :

- des emplois dans lesquels les salariés ont des marges de manœuvre et d'autres dans lesquels ils sont sous pression ;
- des emplois protégés et des emplois précaires ;
- des salariés qualifiés, à qui il est demandé d'évoluer en permanence et d'autres moins qualifiés, qui ont parfois du mal à entrevoir des perspectives d'évolution ;
- le recul des emplois non qualifiés dans l'industrie et leur progression dans certaines activités de services.

Le troisième défi est de parvenir à exploiter les possibilités d'innovation et de développement endogène liées aux nouvelles manières de travailler.

Enfin, le dernier défi est celui de l'adaptation permanente des compétences. Celle-ci est un atout pour l'entreprise comme pour les salariés, dont les compétences accrues doivent pouvoir être reconnues dans l'entreprise ainsi que sur le marché du travail.

L'INDUSTRIE PEUT-ELLE CONTINUER À CRÉER DES EMPLOIS EN BRETAGNE ?

Le défi de l'insertion dans la mondialisation

Une internationalisation renforcée est un passage obligé pour maintenir des activités industrielles en Bretagne. Elle peut en effet permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, de diversifier leurs sources de financement, ou encore d'accroître leur compétitivité en profitant au mieux du "puzzle productif mondial".

Ces stratégies peuvent toutefois produire des effets contrastés sur l'emploi. Il convient d'être vigilant quant aux possibles effets déstabilisateurs de l'internationalisation, à commencer par le risque d'un accroissement des inégalités entre travailleurs très qualifiés, de plus en plus courtisés et travailleurs peu qualifiés, mis en concurrence avec les salariés de pays à bas coûts de main-d'œuvre.

Le numérique : une menace pour l'emploi ?

La numérisation de l'économie pourrait avoir des conséquences majeures sur l'emploi. D'une part, le nombre d'emplois potentiellement menacés est immense. D'autre part, le champ des possibles de l'innovation étant chaque jour plus ouvert, il est difficile d'affirmer que les évolutions de l'économie pourront être anticipées. Sans aller jusqu'au scénario catastrophe d'un chômage massif, force est de constater que la numérisation modifie les modes de production et de distribution ainsi que les manières de travailler.





L'indispensable transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique est une condition indispensable pour envisager un développement durable de l'industrie en Bretagne. Plusieurs conditions devront être remplies pour qu'elle entraîne des créations nettes d'emplois industriels sur nos territoires :

- elle doit s'accompagner de gains de productivité ;
- de nouvelles filières industrielles doivent être structurées au plus vite ;
- la solvabilité de la demande doit être assurée.

En d'autres termes, elle doit pouvoir s'appuyer sur un modèle économique, qui reste à inventer et qui devra conforter les solutions émergentes.

Cette transition est urgente et inéluctable : les entreprises et les territoires qui ne sauront pas la mener seront demain menacés. Il faut alors trouver les clés pour s'y engager au bon rythme, de manière à profiter des opportunités qu'elle ouvre sans mettre en danger la compétitivité des entreprises.

En tout état de cause, la transition écologique comme la numérisation de l'économie donneront lieu à un processus de "destruction créatrice". Des transitions professionnelles sont donc à prévoir, que ce soit au sein d'un même secteur d'activité, ou entre les secteurs fragilisés et ceux qui émergeront.

L'INDUSTRIE EST CONFRONTÉE À DES DÉFIS COLLECTIFS

Allier réactivité, innovation et qualité : un défi pour l'organisation des entreprises

La capacité d'innovation est un enjeu collectif, qui renvoie à l'organisation interne des entreprises, aux liens entre elles et à leur capacité à retrouver de la compétitivité.

Au sein des entreprises, de multiples réponses à ce défi sont expérimentées. Elles portent sur la rémunération, la structure des entreprises, ou encore l'organisation du travail. Ces réponses semblent particulièrement efficaces lorsqu'elles permettent de redonner du sens au travail.

La gouvernance des entreprises et le travail en réseau apparaissent comme des leviers incontournables.

Faire évoluer et reconnaître les compétences des personnes : des enjeux qui dépassent l'entreprise

La réactivité des entreprises est devenue une clé de leur capacité à résister à la concurrence internationale. Les attentes en termes de réactivité de l'offre de formation sont donc de plus en plus fortes. Le besoin de souplesse exprimé par les entreprises rend nécessaire la sécurisation des parcours professionnels qui, elle aussi, appelle des évolutions de l'appareil de formation.

Plusieurs tensions apparaissent :

- entre la recherche de salariés ayant exactement les compétences attendues sur un poste donné et celle de salariés capables d'évoluer ;
- entre la nécessité de trouver des personnes formées à des métiers précis au bon moment et la difficulté à anticiper ces besoins ;
- entre les besoins ponctuels des entreprises et leur capacité à créer des emplois stables.

Seuls l'anticipation et le dialogue entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle peuvent permettre de dépasser ces contradictions.

Dans les territoires, ce dialogue existe bien souvent, l'objectif de rapprochement entre l'offre et la demande de travail étant une préoccupation partagée par les entreprises et les différents acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. Un tel objectif appelle une grande réactivité, qui ne sera jamais parfaite mais peut toujours être améliorée par un effort d'organisation et de rapprochement des acteurs.

Au niveau régional également, le dialogue entre les partenaires sociaux, l'État et la Région se renforce, avec l'instauration du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

L'industrie dans la société

L'industrie peut créer des emplois durables, à condition d'être innovante, compétitive et orientée vers le développement durable... mais encore faut-il qu'elle soit désirée, ou tout du moins acceptée. Or, son développement est loin d'être un enjeu partagé.

D'abord, nombre de projets industriels suscitent des oppositions de la part d'une partie de la population, voire d'élus. De tels blocages sont à mettre en lien avec un contexte sociétal où l'industrie est, au mieux, invisible et, au pire, dévalorisée. Cela tient probablement en partie à la persistance de discours sur l'"économie post-industrielle", qui valorisent les activités de conception par rapport aux activités de production, oubliant au passage à quel point elles sont interdépendantes. Par ailleurs, les usines restent



souvent associées dans les médias à une perception négative.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les métiers industriels paraissent souvent peu attractifs. Les difficultés de recrutement dans

l'industrie concernent souvent des métiers qualifiés, propres à ce secteur et auxquels on n'accède généralement que par une formation dédiée : soudeur, métiers de la chaudronnerie, etc. Deux explications peuvent être avancées : l'image dévalorisée de ces métiers et le fait que

le système d'orientation demeure peu favorable à l'enseignement professionnel.

Les territoires appelés à accompagner les mutations et les restructurations

Chaque territoire dispose de leviers pour attirer ou favoriser le développement des activités industrielles : foncier, transports, cadre de vie, etc. Le territoire apparaît comme un catalyseur de multiples coopérations possibles. Les échanges demeurent toutefois difficiles, dans la mesure où ils mettent en jeu des acteurs de différents niveaux, dont certains ne disposent pas toujours des marges de manœuvre leur permettant de s'impliquer pleinement dans les dynamiques locales.

LES LEVIERS POUR METTRE L'EMPLOI DURABLE AU CŒUR DES POLITIQUES INDUSTRIELLES

Le CESER identifie six leviers pour mettre l'emploi durable au cœur des politiques industrielles :

1. Tenir compte de la notion d'emploi durable dans toute sa complexité dans la conception et l'évaluation des politiques publiques ;
2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement ;
3. Renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers ;
4. Simplifier et améliorer l'accompagnement des entreprises ;
5. Organiser le dialogue dans les territoires pour mieux soutenir l'activité, anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
6. Clarifier la gouvernance sur les enjeux liés à l'emploi industriel.

Au travers de ces leviers, il souhaite inciter les différents acteurs concernés à prendre du recul pour adopter une approche systémique, intégrant l'objectif de compétitivité des entreprises, l'impératif d'engager une transition écologique et une volonté résolue de développer des emplois durables.

Le CESER constate en effet que les politiques industrielles ne permettent pas de poursuivre pleinement l'enjeu du développement d'emplois industriels durables.

L'examen des politiques industrielles en Bretagne et de leurs évolutions récentes révèle une difficulté persistante à prendre en compte trois mouvements de fond :

- il est plus que jamais nécessaire de penser la performance des entreprises en lien avec les critères identifiés dans la grille d'emploi durable. Or, les dispositifs continuent souvent à n'envisager l'emploi que comme une simple résultante de l'activité ;

- l'innovation organisationnelle et sociale apparaît de plus en plus comme un levier d'adaptation important, permettant de renforcer tout à la fois la qualité de vie au travail, l'engagement des salariés et la performance des entreprises. Or, l'innovation continue à être vue en priorité sous un angle technologique ;

- des stratégies de transition écologique et énergétique ambitieuses commencent à être élaborées, notamment dans le cadre du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). Or, le cloisonnement des politiques publiques reste fort, et ces ambitions ne semblent pas totalement prises en compte dans les stratégies de développement économique (et réciproquement).

Enfin, seul un important effort de mobilisation allant bien au-delà des acteurs industriels pourra permettre de stopper le déclin de l'industrie et de véritablement préparer son avenir.

LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR UN EMPLOI INDUSTRIEL DURABLE

- **Créer une conférence permanente sur l'industrie**, dont le rôle serait de mettre en cohérence les orientations fixées par les schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, CPRDFOP, etc.) ainsi que par l'État et les collectivités, au bénéfice d'une industrie pourvoyeuse d'emplois durables sur tout le territoire.
- **Passer les politiques régionales au crible de la grille d'emploi durable**, afin d'intégrer cet objectif dans leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi.
- **Intégrer les critères de durabilité de l'emploi dans l'évaluation des politiques publiques.**
- **Soutenir les démarches de type RSE**, pour aider les entreprises à mieux prendre en compte les attentes sociales et sociétales, mais aussi pour tirer parti des leviers de différenciation et de performance qu'elles peuvent apporter.
- **Développer l'ingénierie de projet**, notamment pour faciliter l'accès aux financements, aux aides à l'innovation et pour favoriser les projets collectifs.
- **Mettre en œuvre de façon concertée la démarche de simplification administrative** annoncée par le Pacte d'avenir afin de faciliter et accélérer la conduite des actions, dans le respect des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.
- **Renforcer l'accompagnement des dirigeants d'entreprises**, pour leur permettre de mieux intégrer les enjeux liés à la transition écologique ainsi qu'à l'emploi durable.
- **Amplifier le soutien aux activités industrielles** qui permettent d'apporter des réponses aux enjeux du développement durable.
- **Renforcer l'appropriation des enjeux industriels**, en informant les citoyens sur les réalités industrielles, en suscitant le débat et en ouvrant davantage les activités sur le territoire.
- **Promouvoir les formations et les métiers industriels.** Il s'agit de mieux faire prendre conscience des perspectives de carrière qui existent dans ce secteur afin d'aider les entreprises à trouver les salariés qualifiés dont elles ont besoin pour se développer et être plus performantes.
- **Conforter les instances régionales de dialogue** sur le développement économique, l'emploi et la formation, l'emploi durable appelant un décloisonnement des politiques.
- **Encourager et soutenir les initiatives locales** de dialogue sur les enjeux industriels au bénéfice de l'emploi durable (GPEC territoriale, renforcement du dialogue sur l'emploi et la formation, etc.).



CESER de Bretagne : juin 2015
 Commission "Développement économique et recherche"
 Rapporteurs : Patrice BOUDET et Henri DAUCÉ
 Contact : Pierre Yacger, directeur adjoint du CESER
 02 99 87 17 64 pierre.yacger@region-bretagne.fr
Téléchargez le rapport sur le site www.ceser-bretagne.fr

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET CRÉATION D'EMPLOI DURABLE EN BRETAGNE: RETOUR SUR LE FORUM DU CESER

Le 18 mars 2016, dans le cadre de la Semaine de l'industrie, le CESER a organisé un forum prospective sur le thème de l'emploi dans l'industrie. Devant plus de 140 participants, il a souhaité mettre en débat les propositions de son rapport "Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne". Des chefs d'entreprise, des représentants des salariés, ainsi que des élus et des techniciens de l'action publique ont ainsi pu témoigner, réagir et ouvrir les échanges avec les participants. Enfin, les propos percutants du grand témoin M. Jean-François DEHECQ, Vice-président du Conseil national de l'industrie, ont souligné l'importance "du jouer collectif".

ENTREPRISES ET ACTEURS DES TERRITOIRES: AGIR ENSEMBLE POUR RENDRE L'EMPLOI PLUS DURABLE

Une première table-ronde était consacrée au regard d'acteurs du terrain sur le travail du CESER. Elle réunissait des personnes impliquées dans différentes formes de dialogue autour de l'emploi et des compétences, ainsi qu'une observatrice de ces enjeux.

LES BONNES PRATIQUES DE LA FABRIQUE DE L'INDUSTRIE

Mme Émilie BOURDU, Cheffe de projet à La Fabrique de l'industrie, présente l'étude "*L'industrie, jardinière du territoire*". Un travail parti de deux questions: en quoi le territoire peut-il proposer des ressources spécifiques aux acteurs industriels? Comment ces ressources peuvent-elles être co-construites? De multiples bonnes pratiques illustrent la pertinence de l'approche territoriale pour le soutien à l'emploi industriel. En Bretagne par exemple, l'entreprise Multiplast crée un centre de formation répondant à ses besoins, cela l'oblige à mettre en place des liens avec les acteurs de la formation du territoire, mais aussi avec ses concurrents. Dans un autre registre, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification permettent de recruter des personnes qui ne l'auraient jamais été avec les méthodes habituelles. Enfin, en Rhône-Alpes, les entreprises de la plasturgie créent un pool d'intérimaires formés à leurs besoins. Une initiative qui permet de lever un des freins à l'entrée en formation, en garantissant le remplacement des salariés absents par des personnes compétentes. Toutes les expériences réussies relevées par la Fabrique de l'industrie montrent que la confiance ne se décrète pas. Elle repose sur des personnes et se construit sur le temps long.

L'EXPÉRIENCE DE LA MEEF DE VITRÉ

M. Anthony JEULAND présente quant à lui les retours d'expérience de la Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation (MEEF) de Vitré, dont il est le Directeur. L'action de la MEEF s'articule autour de deux axes: faciliter le dialogue entre les acteurs de l'emploi et de la formation sur le territoire et expérimenter de nouveaux dispositifs pour répondre à des besoins non couverts. Le succès de son action repose sur plusieurs éléments:

- la présence d'une dizaine de structures sur un site unique;
- une direction commune confiée à Pôle emploi afin qu'il soit pleinement impliqué dans la dynamique collective;
- la présidence d'un chef d'entreprise;
- un partenariat actif et opérationnel: les plans d'actions sont construits de manière collégiale et un chef de file est désigné pour chaque sujet. Une manière d'organiser les coopérations autour de projets concrets;
- une organisation décloisonnée, qui valorise les complémentarités entre les acteurs;
- une offre de services territorialisée et régulièrement confrontée aux diagnostics des différents partenaires;
- un pilotage sécurisé.

En d'autres termes, il s'agit d'un changement de modèle, qui n'a été possible que dans la mesure où il existait une volonté claire de tous les acteurs d'aller dans le même sens. À l'origine, s'il a fallu parfois convaincre de la pertinence de la démarche, aujourd'hui personne ne souhaite revenir à l'ancien système.

En réaction dans la salle, M. Pierre MÉHAIGNE-RIE, Maire de Vitré intervient pour illustrer le climat de confiance instauré par ce dispositif. Il indique qu'en retour des services proposés par la MEEF et du soutien apporté par la collectivité, les entreprises s'engagent sur le territoire. Cette démarche permet d'apporter des réponses ambitieuses à des enjeux tel que la lutte contre le décrochage scolaire.

M. JEULAND ajoute que le plan 500 000 formations constitue une formidable opportunité de renforcer les modèles coopératifs entre les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation sur les territoires. Pour accompagner ceux qui décrochent du marché du travail, il faut imaginer des modalités d'apprentissage différentes, correspondant mieux à leurs attentes. À Vitré par exemple, la MEEF a mobilisé des dispositifs de formation pour permettre à Thalès de trouver les profils dont elle a besoin. L'entreprise a la possibilité de sélectionner les candidats. En contrepartie, elle s'engage à les employer à l'issue de la formation. De plus, le choix a été fait de recourir à des dispositifs variés, afin de ne pas laisser de côté certaines parties de la population. De cette manière, une approche territoriale permet d'apporter des réponses au plus près des besoins des entreprises et des actifs.

BRETAGNE ATELIERS, MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ DU TRAVAIL

Mme Koulmig CHENEY intervient ensuite au nom de Bretagne Ateliers, une entreprise qui emploie 500 personnes (dont 400 travailleurs handicapés) et dont elle est la Directrice du management social. Pour permettre à ces personnes d'accéder à un emploi, l'entreprise a besoin de l'outil industriel. En effet, les activités industrielles se prêtent bien à une division du travail qui facilite l'adaptation des postes. L'entreprise a toutefois été obligée de diversifier ses activités et de produire des objets plus complexes et des petites séries. Dans ces conditions, elle doit trouver des solutions pour que le travail reste accessible. L'une des clés réside dans un management participatif, qui permet d'impliquer les salariés dans la définition de leur poste. Par ailleurs, le développement d'activités de services permet de retrouver des tâches simples et des volumes importants. Bretagne Ateliers propose ainsi de la gestion de documents électroniques. La formation est un levier important. Mais les personnes handicapées peuvent y rencontrer des difficultés particulières, notamment en cas de déficience intellectuelle. Ainsi, certaines personnes n'ont pas de difficultés à acquérir des compétences, mais il peut leur être très difficile de les transférer à l'écrit. C'est un élément à prendre en compte.



LE REGARD D'UN SYNDICAT : LA CFDT

Pour finir, M. André LE GARS, Secrétaire régional de la CFDT, souligne la question fondamentale posée par le rapport du CESER : comment s'adapter aux mutations ? L'innovation sociale semble indispensable, en plus des autres formes d'innovation (technologique, marketing, de produits...). Or, il existe en France une vraie difficulté à mettre en œuvre des organisations apprenantes. Ainsi, les salariés qui ont des propositions à faire pour améliorer le fonctionnement de leur entreprise, tant en termes de productivité que de durabilité, se heurtent le plus souvent à des process qui les empêchent d'introduire des changements. Il est donc nécessaire de développer dans les entreprises des espaces de dialogue sur la qualité de vie au travail.

Cela est d'autant plus important qu'il s'agit d'un facteur d'attractivité, alors que certains sites industriels ont aujourd'hui une très mauvaise image. Les initiatives territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences se multiplient. Mais elles sont souvent pensées pour les entreprises, plutôt qu'avec les entreprises et n'incluent pas suffisamment les représentants du personnel.

Enfin, M. LE GARS rappelle que l'agenda social défini par la conférence sociale permet de mettre en place des expérimentations sur des thématiques telles que la sécurisation des transitions professionnelles, la mutualisation de moyens et le partage d'expériences, etc.

MIEUX ARTICULER L'ACTION DES COLLECTIVITÉS POUR SOUTENIR L'EMPLOI INDUSTRIEL

La seconde table-ronde a permis d'ouvrir le dialogue entre le Conseil régional, les deux métropoles bretonnes, des représentants des salariés et des chefs d'entreprise autour des préconisations du CESER.

BREST MÉTROPOLÉ, UN DIALOGUE À DEUX NIVEAUX

M. Michel GOURTAY, Vice-président de Brest Métropole en charge de l'économie, salue le fait que le CESER ait réalisé une étude sur le thème de l'industrie. Il partage également l'approche qui consiste à ne pas penser séparément l'industrie et les services aux entreprises. De son point de vue, le rôle des

collectivités à cet égard est d'assurer un environnement le plus performant possible, en s'appuyant sur les outils de connaissance, la formation, les infrastructures, des démarches collectives et le foncier.

Pour ce faire, la métropole est amenée à développer un dialogue à deux niveaux :

- avec le Conseil régional, afin de développer une vision commune du développement économique, appliquée sur le territoire de la métropole ;
- avec les collectivités voisines, vers lesquelles la métropole doit diffuser son dynamisme économique.

RENNES MÉTROPOLÉ : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS

M. Matthieu THEURIER, Vice-président de Rennes Métropole en charge de l'économie sociale et des éco-activités, confirme que le territoire de l'agglomération rennaise est marqué par des activités industrielles qui connaissent actuellement des mutations profondes. Rennes Métropole se veut un territoire d'excellence dans le domaine du numérique, mais a aussi conscience du fait que le numérique peut mener à la suppression d'emplois, d'où l'importance de diversifier les activités.



Pour l'industrie automobile, l'enjeu est également de conforter les activités existantes tout en favorisant une diversification. C'est ainsi que Rennes Métropole investit pour que le site de PSA puisse accueillir des activités liées à l'éco-construction et au traitement des déchets. La Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et la stratégie de développement économique de Rennes Métropole sont d'ores et déjà articulées entre elles et présentent de nombreuses convergences, grâce au dialogue entre 3 collectivités, meilleur en Bretagne que dans d'autres régions. La répartition des rôles s'opère de la manière suivante : la Région impulse et formalise une stratégie, tandis que la métropole est au plus près des acteurs.

DU CÔTÉ DE L'UIMM

M. Armel RÉMINIAC, Président de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), partage une bonne partie des préconisations du rapport. Celles-ci sont cohérentes avec certaines actions menées par l'UIMM, comme le dispositif Metaljob, qui vise à faire travailler ensemble Pôle emploi et des acteurs de la métallurgie.

M. RÉMINIAC considère toutefois que le problème central est celui de la croissance, aujourd'hui limitée par les contraintes qui pèsent sur les entreprises françaises. Celles-ci ont des difficultés pour dégager les marges leur permettant d'investir au même rythme que leurs concurrents. Des réponses peuvent toutefois être apportées dans les territoires, par la création d'un écosystème favorable aux entreprises. L'exemple de Vitré montre bien que cela est possible s'il existe une volonté

politique forte en ce sens. Il convient également de mieux travailler en réseau. C'est le sens du Comité de développement des industries de Bretagne, qui permet aux industriels de partager des réflexions prospectives afin de détecter les signaux faibles et d'adapter leurs stratégies.

Menées à l'échelle d'un bassin d'emploi, les démarches collectives permettent aussi de faciliter les mobilités professionnelles et de renforcer l'employabilité des salariés. Dans cette optique, l'idée de développer des structures de concertation avec les pouvoirs publics est intéressante, à condition de ne pas organiser de "grand-messes". Pour un fonctionnement efficace, le nombre de participants doit être restreint et la fréquence des rencontres suffisamment élevée pour créer une véritable proximité.

LE POINT DE VUE DE LA CGT

De son côté, M. Thierry GOURLAY, Secrétaire régional de la CGT, considère que l'étude du CESER doit être vue comme une base pour engager un dialogue sur trois sujets : le dialogue social, la cohérence des politiques publiques et la notion d'emploi durable.

La mise en place d'une conférence régionale de dialogue social, rendue possible par la mobilisation des syndicats dans le cadre de la négociation du Pacte d'avenir pour la Bretagne, va dans ce sens. Cette conférence sociale peut en effet constituer un point d'appui pour donner du sens à une démarche de soutien à l'industrie, car les salariés sont parfois les principaux oubliés des stratégies de développement économique.

Par ailleurs, les acteurs publics, par les aides qu'ils accordent, ont un rôle d'orientation des activités industrielles. Il convient alors de s'assurer que ces sommes sont distribuées de manière cohérente et ne soutiennent pas le mal-travail, par exemple, car c'est ensuite la collectivité qui en finance les conséquences. Les fonds doivent aussi être alloués à des activités orientées vers la satisfaction de besoins plutôt que vers la compétitivité financière.

Coordonner les politiques publiques suppose aussi de vérifier que les stratégies des territoires n'entrent pas en concurrence. La conférence permanente sur l'industrie proposée par le CESER peut aider la Région à jouer ce rôle, en tant que chef de file du développement économique.

Pour finir, M. GOURLAY signale que l'étude du CESER aborde peu la question de la formation. Celle-ci est pourtant essentielle à un emploi durable. La formation doit en effet devenir pleinement un droit du salarié, lui permettant de sécuriser son parcours professionnel.

POUR LA RÉGION BRETAGNE

En tant que Vice-président en charge de l'économie, l'innovation et l'attractivité au Conseil régional de Bretagne, M. Loïc CHESNAIS-GIRARD rappelle que le rôle de la Région est à la fois d'affirmer la vocation industrielle du territoire et d'assurer les conditions du dialogue, qu'il s'agisse du dialogue social (de ce point de vue, la conférence sociale régionale est une belle avancée) ou du dialogue entre les entreprises, les acteurs de l'innovation et les acteurs de la formation.

Il reste un important travail à fournir pour parvenir à la deuxième carte des formations. Mais il semble que les acteurs ont trouvé le bon modèle en Bretagne : c'est seulement en partant du local et en travaillant ensemble qu'il est possible de réaliser un bon diagnostic des besoins. Les nouvelles compétences du Conseil régional vont permettre d'améliorer encore ce dialogue.

Dans le domaine des aides aux entreprises, le Conseil régional a une responsabilité stratégique, mais aussi une responsabilité d'action. L'une comme l'autre supposent une bonne coordination avec les EPCI, qui sont notamment responsables du foncier d'entreprise.

Des habitudes de travail existent déjà avec les métropoles, mais pas avec les communautés de communes et d'agglomération. La Région doit donc apprendre à travailler avec elles. Pour que ce dialogue soit possible, les plus petites collectivités vont aussi devoir structurer leurs services "développement économique".

Enfin, les subventions accordées par le Conseil régional de Bretagne sont limitées à la création d'entreprise, à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation. Dans tous les autres cas, les aides ont vocation à être remboursées, ce qui est une bonne garantie contre le risque de gaspillage de l'argent public. De plus, il faut

rappeler qu'en matière de développement économique, "le dividende de l'action publique, c'est la création d'emplois".

RÉACTIONS DE M. JEAN-FRANÇOIS DEHECQ, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE



M. DEHECQ rappelle que l'industrie reste indispensable à la prospérité économique. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier que de nombreuses activités de services travaillent pour l'industrie. Or, ce sujet est largement absent des campagnes électorales.

La réalisation des États généraux de l'industrie, en 2008, visait à se doter d'un état des lieux partagé sur le sujet. Cette démarche a suscité une large mobilisation des territoires : 7 à 8 groupes de travail régionaux se sont créés pour compléter les groupes

nationaux organisés par filières. Au final, 4 000 à 5 000 personnes ont participé à cette réflexion. Si cette démarche a permis d'avancer, de nombreuses questions restent en suspens. Par exemple, l'appareil de formation reste mal adapté aux besoins des entreprises, malgré tout le temps passé à organiser la coordination entre les acteurs de l'emploi et de la formation.

La question des laissés pour compte de "l'usine du futur" n'est pas abordée dans l'étude du CESER. Des suppressions d'emplois sont à prévoir dans l'industrie et il n'est pas vrai que toutes les personnes concernées pourront se reconverter facilement dans le même secteur. Les travailleurs vont devoir devenir plus polyvalents, ce que ne permettent pas nécessairement les formations actuelles. De plus, des reconversions seront peut-être à envisager dans d'autres secteurs d'activité, comme les services aux entreprises, par exemple.

La proposition d'une Conférence permanente pour l'industrie est intéressante. Le Conseil national de l'industrie réfléchit d'ailleurs depuis deux ans à la mise en œuvre

de conférences régionales de l'industrie organisées sur le même modèle tripartite : acteurs publics, syndicats de salariés et représentants des chefs d'entreprise. L'objectif ne doit pas être seulement de négocier, mais aussi de rechercher les convergences entre tous les acteurs.

M. DEHECQ conclut son intervention en disant, à propos des États généraux de l'industrie "je ne comprends pas que ce travail que l'on nous a demandé de faire n'ait pas été confié d'abord au Conseil économique, social et environnemental".

En conclusion du forum, M. Jean HAMON, Président du CESER, souligne que cet après-midi d'échange marqué par le parler-vrai a mis en lumière un avantage comparatif de la Bretagne : l'intelligence collective. Elle a également permis de montrer que le courage était un facteur de réussite essentiel. Dans ces conditions, selon lui, "c'est à nous d'assumer".

CLIMAT, ÉNERGIE ET SOCIÉTÉ À L'HORIZON 2050 : UNE BRETAGNE EN TRANSITION

Les enjeux du changement climatique et des consommations d'énergies fossiles renvoient aujourd'hui la société à des limites et à un impératif temporel inédit. Face à ces défis, la notion de transition est devenue en peu de temps le symbole d'une diversité d'initiatives citoyennes, économiques et politiques.

Engagées depuis les années 1990, les négociations internationales visant à parvenir à des accords de réduction des émissions de gaz à effet de serre se poursuivent. Des objectifs ont ainsi été déterminés pour les prochaines décennies. Deux questionnements essentiels demeurent cependant en suspens : serons-nous capables d'atteindre ces objectifs ? Et quels changements cela impliquera-t-il concrètement pour un territoire tel que la Bretagne ?

Afin que l'ensemble des citoyens puisse s'approprier ce sujet longtemps réservé aux experts et aux techniciens, prendre conscience et débattre de la nécessaire transition qui se profile, le CESER présente un état des lieux des dernières connaissances scientifiques, une analyse du modeste chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui, ainsi que quatre scénarios d'une Bretagne en transition, récits imagés de la vie en région à l'horizon 2050.



Climat, énergie et société
à l'horizon 2050 :
une Bretagne en transition



LES ENJEUX CLIMAT-ÉNERGIE : UN DÉFI DE SOCIÉTÉ

Au fil des années, les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) ont permis de préciser les conséquences que pourrait avoir le changement climatique sur nos sociétés. Des objectifs ont alors été définis en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces émissions de gaz à effet de serre résultent de nos consommations d'énergies fossiles mais également d'émissions dites "non énergétiques" relevant de mécanismes chimiques et biologiques (44 % des émissions en Bretagne, 29 % en France). Celles-ci sont issues de l'émanation de méthane et de protoxyde d'azote liée au secteur agricole, à la fermentation des déchets et à certaines industries chimiques. Notons que la Bretagne dispose, à l'inverse, de capacités de stockage du carbone par le bocage et le milieu marin. Cependant leur effet d'atténuation n'est pas mesuré à ce jour.

Cette approche par secteurs économiques doit être complétée d'une analyse par postes de consommation énergétique : logement, transport, alimentation... Celle-ci n'existe à l'heure actuelle qu'à l'échelle nationale.

L'objectif d'une telle démarche n'est pas de stigmatiser les consommateurs ou les producteurs, mais de mieux appréhender les conséquences des modes de consommation et de production. Une grande partie de l'énergie consommée par les ménages demeure en effet "invisible". 25 % des consommations d'énergie correspondent à des consommations "directes" : carburants, électricité, gaz... En revanche, 75 % des consommations résultent de "l'énergie grise" utilisée pour la production de

biens et de services en France (54 %) et à l'étranger (46 %).

Afin de réduire ces émissions, de nouvelles politiques visant à lutter contre le changement climatique et à s'y adapter ont été engagées. Comme dans toutes les régions, un Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) a été adopté en Bretagne. Cela s'est accompagné de l'émergence d'une multitude d'initiatives. Portées par des collectivités de tailles diverses, par des collectifs



de citoyens, de salariés, d'entrepreneurs et de consommateurs, elles portent sur les trois piliers de la transition : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

UNE MOBILISATION QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS

- **La consommation d'énergie** s'est stabilisée en valeur absolue sur les cinq dernières années après un quadruplement entre 1970 et 2010 et cela dans un contexte de hausse de la population.

- **L'intensité énergétique** (le rapport entre la consommation d'énergie et le produit intérieur brut) a diminué de 9 % entre 2000 et 2013. Ces gains énergétiques ont toutefois été contrebalancés par une hausse de la production et de la consommation de biens, selon un phénomène "d'effet rebond".

- **La production d'énergies renouvelables** a augmenté de 63 % depuis 2000. Ces énergies couvrent 11 % des besoins énergétiques régionaux. Leur développement accuse toutefois un retard sur les objectifs fixés.

Cette analyse montre qu'une forte mobilisation sera nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et atténuer le phénomène du changement climatique. Cela d'autant plus que ces mesures ne tiennent pas compte des émissions



de gaz à effet de serre liés à la production de biens et de services importés d'autres régions françaises et européennes pour satisfaire nos besoins. Ces "flux d'émissions importés" sont mis en évidence à l'échelle nationale et européenne. Leur part croissante témoigne en effet d'un transfert de nos émissions de gaz à effet de serre vers les pays en développement, du fait de l'expansion du commerce international.

Enfin, l'analyse des pratiques des individus révèle un hiatus entre une prise de conscience croissante des enjeux climat-énergie et une

évolution très limitée des comportements réels de consommation. Ce paradoxe témoigne du caractère en partie contraint des modes de vie et de l'importance de considérer les conditions économiques et sociales de la transition. Les revenus, la localisation et la qualité des logements, l'accès aux réseaux d'infrastructures déterminent les consommations d'énergie. Des évolutions sont possibles, mais elles requièrent une appropriation des enjeux climat-énergie, ainsi qu'une mutation des modes de vie et de production sans laquelle le passage à l'action est difficilement envisageable.

DES CERTITUDES ET DES INCERTITUDES



La modestie du chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui montre l'ampleur du défi à relever dans les prochaines décennies. Si explorer l'avenir conduit à se projeter dans l'inconnu, quelques données semblent tout de même établies. Celles-ci ont été le point de départ des travaux d'anticipation de la Section Prospective.

Tout d'abord, la recherche scientifique permet d'affirmer que le changement climatique se poursuivra avec certitude dans les trente-cinq prochaines années et aura des conséquences sur l'ensemble des activités. À partir de 2030, son rythme dépendra cependant de la quantité de gaz à effet de serre émise dès aujourd'hui par les activités humaines.

L'ensemble des modes de vie et de développement seront appelés à évoluer tant pour se préserver des conséquences du changement climatique que pour lutter contre ce phénomène.

Outre ces éléments de certitude, d'importants questionnements demeurent toutefois sur la capacité à mobiliser dans l'urgence autour de la transition, en emportant une forte implication de tous. De nombreux paramètres (appropriation des enjeux climat-énergie, volontarisme des acteurs, prix de l'énergie, moyens de financement, innovations technologiques et sociales, modalités d'action publique...) et une diversité d'hypothèses ont été explorés pour construire des scénarios tenant compte des particularités de la région Bretagne.

QUATRE SCÉNARIOS PROSPECTIFS

Quatre récits de la société en Bretagne, empruntant des trajectoires différentes de transition, sont proposés. Les possibles évolutions des réalités économiques et sociales des acteurs régionaux, producteurs ou consommateurs, institutions ou citoyens, y sont représentées, en termes de qualité de vie et de vivre-ensemble, de santé, d'habitat, d'aménagement, de mobilité, de loisirs, d'emplois, de production et de consommation de denrées alimentaires, de biens ou d'énergie.

Quelques précisions, avant de lire ces scénarios :

- Cet exercice prospectif ne constitue pas une feuille de route pour l'avenir, il n'est pas le reflet des préférences ou des craintes de ceux et de celles qui l'ont conduit : chacun de ces scénarios révèle des risques et des opportunités, aucun d'eux ne peut être intégralement souhaité ou rejeté.
- Aucun des scénarios n'a vocation à se réaliser intégralement, en revanche, tous comportent des éléments qui pourraient se concrétiser dans le futur.
- Ils ne donnent pas lieu à une modélisation chiffrée des émissions de gaz à effet de serre, des emplois ou des données économiques et financières.
- Ces scénarios sont en revanche le résultat d'une réflexion collective s'appuyant sur une trentaine d'auditions, un travail avec les Conseils de développement de Bretagne et une multiplicité d'éléments de documentation.
- Ils tendent à représenter, de la manière la plus objective et rationnelle possible, des hypothèses d'évolution de la société.
- Ces récits ont avant tout vocation à susciter le débat entre tous les acteurs.

SCÉNARIO "TRANSITION TECHNOLOGIQUE"

En cette année 2050, la Bretagne connaît un nouvel été caniculaire. Rennes est particulièrement concernée par la hausse des températures. La densité de la population et le nombre d'entreprises qu'elle accueille accroissent sa renommée mais également sa vulnérabilité. Pourtant en dépit de la chaleur, l'activité de la métropole se poursuit de manière dynamique.

Comme chaque jour, les ingénieurs des pôles d'excellence technologique rejoignent leurs espaces de co-working ou se connectent depuis leur domicile. L'urbanisme et l'architecture de la ville permettent de réguler le phénomène d'îlot de chaleur grâce aux parois végétales des immeubles, leur capacité à produire et absorber l'énergie, ainsi qu'à l'organisation compacte et thermodynamique de la ville.

Mais, reprenons le cours des événements...

Dans les années 2020, face à l'échec répété des négociations climatiques intergouvernementales, ce sont surtout les villes, organisées en réseaux internationaux, qui prennent les devants. Leur objectif est de favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique avant tout par le développement et la diffusion de nouvelles technologies.

La production et l'utilisation raisonnée de l'énergie sont devenues les secteurs offrant les meilleures perspectives de développement et d'innovation. Afin de rester dans la course, chaque territoire veut être le berceau d'entreprises leader. D'importants moyens sont déployés à cet effet. Les métropoles sont de loin les plus actives dans ce domaine. De son côté, la Région intervient en soutien des territoires non métropolitains.

La Bretagne compte plusieurs grands noms d'entreprises connus dans les domaines des technologies de l'énergie ou connexes à celui-ci. De nombreuses start-up apparaissent et disparaissent dans ce secteur soumis à rude concurrence. Le renouvellement rapide des technologies conduit, selon les territoires, à de nombreuses embauches.

La croissance économique est soutenue par ces innovations. Portée par le développement du marché, la population souhaite posséder des équipements toujours plus performants. Les objets communicants, les biens multi-fonctions et la robotique équipent ainsi les intérieurs.

La majorité des habitants disposent à domicile d'applications de mesure et de pilotage de leur consommation. L'exploitation des

flux de données, du big data devient primordiale. Dans les rues, une multiplicité de capteurs optimisent en temps réel les performances énergétiques des villes connectées, les feux de signalisation s'adaptent aux flux de circulation, l'éclairage public s'ajuste à la présence de passants, etc.

L'agriculture en Bretagne, forte de la sélection de nouvelles variétés et bénéficiaire de sauts technologiques dans l'éco-protection et l'agriculture de précision, est reconnue pour son efficacité économique et environnementale. Elle fait d'ailleurs son apparition en ville, où les fermes verticales se multiplient.

Tandis que la métropolisation s'accélère à l'est de la Bretagne et sur le littoral, les villes moyennes se trouvent fragilisées par l'élévation du prix de l'énergie. La fermeture de gares se fait au profit de l'ouverture de lignes de bus interurbaines. Dans ce contexte et portée par le succès des véhicules autonomes bas carbone, la mobilité individuelle demeure hégémonique.

En France, la priorité est donnée au développement de l'électricité, renouvelable ou nucléaire, ainsi qu'au développement du stockage et des réseaux électriques intelligents. La diversification s'amorce par la suite avec la diffusion de l'hydrogène, du biogaz et des agrocarburants de troisième génération moins émetteurs de carbone.

Quels sont les résultats de cette transition ?

L'importante évolution du mix énergétique en Bretagne, ainsi que les progrès effectués en termes de pilotage des consommations ont permis de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, la mise au point de nouvelles technologies et leur développement ont exigé du temps. Dans ce délai, les émissions ont continué à s'accroître sous la pression d'une demande énergétique toujours plus importante.

Conscients de cette difficulté et confrontés à des problématiques d'approvisionnement en termes de ressources environnementales



(eau, métaux rares...) et à des phénomènes climatiques de plus en plus prononcés, les États développent de nouvelles solutions et accélèrent le déploiement de systèmes de capture du dioxyde de carbone et de géoingénierie.

Pour la plupart des individus, le recours aux nouvelles technologies constitue une évidence : il offre des perspectives d'emplois, de gains de confort et de réduction des émissions. Tous n'ont cependant pas les moyens financiers et la capacité de s'y adapter. D'autres s'y opposent par principe et par conviction. Dénonçant les conséquences environnementales, sociales et sanitaires de ce mode de développement, ils tentent de proposer des alternatives.

SCÉNARIO "TRANSITION NÉGOCIÉE"

En cette année 2050, la Bretagne ne connaît pas d'hiver. Comme les années passées, la pluie et les tempêtes hivernales ont remplacé le froid. Malgré ce temps, un collectif d'habitants et d'entrepreneurs organise une visite en bateau autour du parc d'éoliennes flottantes qui vient d'être agrandi récemment. Ce projet a fait l'objet d'un large accord de la population, qui a participé à sa conception par un long processus de concertation. Attendus au pôle multimodal du centre-ville, les visiteurs, à peine descendus du train, sont invités à prendre place dans les voitures électriques et biogaz mises en location par la commune. Sur le chemin de l'embarcadère, les véhicules traversent les nouvelles zones pavillonnaires. Construites selon des normes environnementales élevées, elles contribuent toujours à

l'étalement urbain, en dépit des recommandations de l'établissement foncier.

Mais, reprenons le cours des événements...

Dans ce scénario, les pouvoirs publics s'engagent sans attendre, dès 2015, dans une dynamique de transition. La multiplicité des actions initiées sur le territoire confirme en effet l'intérêt croissant porté par les différentes composantes de la société (citoyens, entrepreneurs, salariés, associations...) aux enjeux climat-énergie. Désireux de rassembler le plus largement possible, les responsables politiques refusent de recourir aux outils réglementaires et agissent essentiellement à travers des politiques d'information et d'accompagnement à l'écocitoyenneté. Beaucoup de temps et de moyens sont consacrés à l'appropriation et à la mise en débat des actions à engager.

Tout en se refusant à interférer sur le libre-choix des individus, les acteurs publics souhaitent leur élargir l'horizon des possibles. Ainsi, d'importants investissements bas-carbone (infrastructures de transport, logement social, énergies renouvelables...), des formations à destination des professionnels et des aides financières sont mis en œuvre. Tout cela est réalisé dans le but de rendre les changements de pratiques possibles et économiquement viables pour le plus grand nombre.

Qu'elles soient technologiques ou sociales, toutes les innovations sont encouragées

pourvu que leur objectif soit, à terme, de contribuer à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Les conditions d'implantation de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables sont longuement discutées, mais elles bénéficient ensuite d'un large soutien. De même, les projets de rénovation et de densification urbaine, auxquels sont étroitement associés les habitants et les entreprises, connaissent peu d'échecs. Le phénomène d'effet rebond, est également de moins en moins fort, grâce à l'efficacité des campagnes d'information.

Les réflexions qui se poursuivent sur l'évolution des modes de production et de consommation conduisent certains citoyens à modifier leur comportement d'achat, leur façon d'habiter, de se déplacer, leur mode d'alimentation... Dans l'agriculture, différents modes de production et de distribution coexistent. Exploitants agricoles et entrepreneurs développent des procédés de production plus économes en énergie. Certains s'orientent vers d'autres modes de production, vers l'économie circulaire ou de fonctionnalité.

Quels sont les résultats de cette transition ?

En Bretagne, de nombreuses pistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont explorées, mais leur mise en œuvre est freinée par les démarches de consultation et les négociations par secteurs. Les premiers résultats de cette politique interviennent tardivement et les objectifs climatiques ne sont pas atteints dans les temps.

Cette lenteur inquiète les acteurs régionaux. Ses conséquences sont visibles : en Bretagne, l'étalement urbain et la pression littorale se poursuivent encore et la population est confrontée en 2050 à des risques plus prégnants d'inondations, d'érosion côtière, de pollution...

En revanche, l'engagement des citoyens et des acteurs économiques étant fondé sur l'information et le volontariat, cette politique parvient à emporter l'adhésion du plus grand nombre et permet à beaucoup d'y trouver satisfaction. Cela se révèle favorable à une



© Jean-Luc DOLMAIRE - PHOTOATO

large mobilisation. Celle-ci permet d'ailleurs de préserver une part des budgets si utiles aux autres politiques publiques. Cependant, l'inégal degré d'implication de chacun éveille aussi un sentiment d'inégalité parmi les citoyens et les entreprises. Cela provoque de vives réactions de la part des personnes directement affectées par les effets du changement climatique, et participe à démobiliser certains acteurs, que l'on comptait jusque-là parmi les plus déterminés.

SCÉNARIO "TRANSITION CITOYENNE"

En cette année 2050, la Bretagne connaît un printemps aux allures estivales. Les récoltes d'été ont déjà commencé pour les maraîchers et en cette fin juin les moissons battent leur plein. Au marché, les étals des producteurs locaux sont garnis de fruits, de légumes et de céréales (blé, sorgho, sarrasin...). Tous les habitants s'y retrouvent et poursuivent leurs échanges sur la rénovation prochaine d'une ancienne longère pour en faire le dixième habitat partagé du village. Le bâtiment sera comme toujours à énergie positive et l'approvisionnement des matériaux sera assuré dans un rayon de 25 km. Cette fois le défi réside dans l'intégration d'une unité de stockage d'énergie à cette construction.

**Mais, reprenons
le cours des événements...**

Durant les trois premières décennies des années 2000, la population oscille entre déni et fatalisme face à l'inaction des acteurs publics. Les années passent et la transition se révèle n'être qu'une politique d'affichage.

Les territoires sont durement touchés par le changement climatique. L'économie régionale souffre dans son ensemble de sa périphéricité, dans un contexte de hausse du prix de l'énergie.

Touchées de plein fouet par la hausse des températures et fragilisées dans leur approvisionnement alimentaire, les principales villes perdent des habitants au profit des bourgs et des petits pôles urbains. L'heure n'est plus cependant ni à l'étalement urbain, ni à la littoralisation. Les événements climatiques sur les côtes ont tant marqué les mémoires que la Bretagne se retourne vers ses terres.

À l'orée des années 2040, les citoyens, effrayés d'une telle dégradation de leur qualité de vie et inquiets des évolutions à venir se mobilisent. Partout en Bretagne, des collectifs se créent, rassemblant autour d'actions visant à restaurer la résilience des territoires. Ils sont l'expression d'un désir de "reconnexion territoriale".

Cette transition donne lieu à l'expérimentation de nouveaux modes de vie et de développement. Limités à l'essentiel, les achats sont principalement de provenances locales. Des activités réapparaissent en région afin de rendre possible la production locale de certains biens. Consommateurs, entreprises et artisans se préoccupent d'allonger les cycles de vie des produits, ceux-ci sont réparés, réemployés et recyclés, au sein d'une économie de plus en plus circulaire.

Face aux ressources énergétiques et minières que requiert la technologie, les low tech succèdent aux high-tech. Quelques outils collaboratifs de pilotage des consommations sont tout de même développés.

La sylviculture, l'agriculture, la pêche, la conchyliculture ont été considérablement bousculées par les conséquences du changement climatique. L'attention est dorénavant, et plus que jamais, portée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols. De la fourche à la fourchette les pratiques évoluent : le végétarisme, la permaculture, l'agro-foresterie et l'agro-écologie qui constituaient des modes d'alimentation et de production alternatifs deviennent dominants.

Pour atteindre l'autonomie énergétique, une multitude de micro-unités de production et de stockage d'énergies renouvelables essaient sur le territoire. Des projets de plus grande envergure, portés par des collectifs de citoyens, voient aussi le jour.

Que ce soit dans l'habitat ou le transport, peu d'investissements de grande ampleur sont financés, mais le prix de l'énergie ne permet plus de s'imaginer seul au volant d'une voiture ou propriétaire d'une grande maison. Les usages se transforment. L'usage du vélo, le covoiturage et le partage de véhicules deviennent systématiques. Les conceptions du temps évoluent, l'époque n'est plus aux grandes distances ni aux grandes vitesses.

**Quels sont les résultats
de cette transition ?**

Tardive, cette transition est peu favorable à une baisse massive des émissions de gaz à effet de serre. Mais, à partir de 2040, l'orientation vers une société postcroissance conduit à une réduction de l'ensemble des impacts environnementaux liés à la consommation, à la production de biens et au transport de marchandises.

La faiblesse des investissements limite toutefois la réduction des émissions, malgré d'importants changements de pratiques.

Ces évolutions, vécues comme des contraintes, sont rejetées par une part de la population. Le pouvoir d'achat stagne, mais une part des

besoins de la population est satisfaite par des échanges non marchands. La situation de chacun dépend ainsi du réseau social auquel il participe. Cela est à l'origine de nouvelles formes de solidarité mais aussi d'exclusion.

SCÉNARIO "TRANSITION DIRIGÉE"

En cette année 2050, la Bretagne connaît de nouvelles inondations suite aux précipitations abondantes tombées en l'espace d'une semaine. La situation n'est cependant pas préoccupante pour les habitants. Depuis les événements climatiques des années 2020 (inondations, canicules...), l'État a en effet engagé une politique résolue d'adaptation de l'urbanisme. Professionnels et propriétaires ont été contraints d'innover pour respecter les nouvelles normes en vigueur. Dispositifs d'écoulement des eaux pluviales, restauration de zones humides, maisons amphibies, à base flottante ou sur pilotis : dorénavant les différentes solutions mises au point garantissent aux résidents une sécurité incontestable. Dans les zones les plus exposées, le retrait des populations et des activités s'est toutefois imposé.

Mais, reprenons le cours des événements...

Dans ce scénario, jusqu'au début des années 2020, un sentiment de découragement et d'impuissance gagne la société en Bretagne face aux défis climatiques. Le relatif échec des négociations internationales et l'absence de perspectives claires en termes de politiques publiques conduisent à l'abandon d'une succession de projets bas-carbone.

La troisième décennie des années 2000 constitue toutefois un tournant. Les conséquences à l'échelle locale des importants événements climatiques et la hausse mondiale des prix de l'énergie ravivent la mobilisation. Un accord entre États européens est finalement scellé. Face au temps perdu, une action publique résolue et systémique est engagée pour réduire l'ensemble des pressions humaines sur l'environnement. Cela se matérialise, à l'échelle européenne, par des engagements chiffrés : pourcentage de réduction des émissions, de production d'énergies renouvelables, investissements dédiés à la recherche et au développement. Les États profitent également du niveau élevé des prix de l'énergie pour instaurer une fiscalité carbone.

Cette taxation s'applique à l'ensemble des biens, y compris aux importations, ceci afin que les gaz à effet de serre non émis sur les territoires européens ne soient pas exportés dans d'autres pays.

En France, l'État, résolu à atteindre ses engagements, prend appui sur les moyens financiers dont il dispose et mobilise essentiellement les leviers réglementaires et fiscaux. Les collectivités locales disposent quant à elles de marges de manœuvre réduites pour agir. Pour chaque filière des objectifs spécifiques sont définis dans le cadre d'une planification pluriannuelle. Les secteurs les plus émetteurs sont visés : en Bretagne, le logement, le transport et l'agriculture constituent des priorités. Par ailleurs, afin de garantir que la réduction des émissions de gaz à effet de serre soit partagée entre tous, un dispositif de carte carbone est instauré pour les particuliers. Parallèlement un bouclier social énergétique est créé afin de permettre aux ménages modestes de supporter leurs dépenses énergétiques.

Pour les entreprises, la taxation environnementale des importations et exportations conduit à réorienter l'économie vers le marché intérieur ou à se spécialiser sur le marché mondial. Proximité et qualité environnementale priment avant tout. Soumises à des standards de consommation d'énergie pour les biens qu'elles proposent à la vente, les entreprises sont incitées à innover sans cesse pour améliorer toujours plus leurs performances énergétiques. Le monde agricole, dont les revenus sont conditionnés par des évaluations environnementales, est appelé aux mêmes évolutions.

Au vu de l'importance des sources d'énergies renouvelables disponibles en région, la Bretagne est invitée à revoir à la hausse ses perspectives de production. L'installation de nouvelles unités doit cependant respecter les schémas d'aménagement du territoire. De ce point de vue, la densification de l'habitat dans les centres-bourgs et les centres-villes est restée la priorité en Bretagne. Cette organisation, combinée à la coordination des offres de transport, contribue à une forte réduction des déplacements en région.

Quels sont les résultats de cette transition ?

Le bilan carbone et environnemental de cette politique est plutôt probant, malgré quelques retards sur les échéances fixées. Accueillie en 2020 avec enthousiasme, elle assure dans l'ensemble un cadre de vie sûr et sain aux habitants, ainsi qu'un cadre réglementaire relativement stable et lisible aux entreprises.

Cette transition divise toutefois la population. Une partie d'entre elle perçoit l'accroissement du nombre de dispositifs réglementaires comme une mise sous contrôle de son mode de vie et une atteinte à la liberté d'entreprendre. Tous s'accordent en revanche à regretter l'inadéquation entre les objectifs et les moyens mis en place, en termes d'infrastructures, d'aides financières et plus généralement en termes d'accompagnement au changement (économique, social, professionnel).

Les enseignements de la prospective

Le CESER veut porter à l'attention de tous les acteurs et de tous les décideurs un ensemble d'enjeux, de points de vigilance et de défis, qu'il considère comme essentiels.

D'abord, s'appuyant sur les conclusions des travaux de nombreuses institutions, il est possible d'affirmer que des scénarios de transitions réussies sont possibles pour la Bretagne. Ces derniers dépendront de la mobilisation en région, mais aussi de l'évolution du contexte national et international.

Le CESER considère que 6 défis doivent être relevés. Il s'attache ici à les présenter et à proposer pour chacun d'eux quelques pistes d'action à explorer. Il s'agira en Bretagne de répondre à ces enjeux au vu des spécificités du territoire. Celles-ci sont géographiques (caractère péninsulaire, littoral, spécificité du bassin hydrographique, potentiel de développement des énergies renouvelables, ressources naturelles, biodiversité), économiques (importance relative de secteurs comme l'agriculture, la pêche, la conchyliculture et le tourisme), liées à l'aménagement du territoire (habitat diffus, organisation polycentrique), à la démographie, etc. Sur ce dernier point les perspectives de croissance de la population en Bretagne pour les trente prochaines années renforcent encore la nécessité d'agir.

6 DÉFIS À RELEVER POUR SE PRÉSERVER DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mobiliser dès aujourd'hui l'ensemble de la société, des citoyens, des acteurs économiques et sociaux en Bretagne.

- Favoriser la mise en débat et l'appropriation des enjeux climat-énergie sur le territoire régional ; promouvoir une "nouvelle culture de l'énergie" et développer une "pédagogie de la transition" qui donne un sens concret aux enjeux climat-énergie dans la vie quotidienne des individus ;
- Faire de la transition un projet souhaitable plutôt que simplement nécessaire ou acceptable ;
- Faire de la transition un levier de développement économique et social en favorisant l'innovation et les projets entrepreneuriaux pour une économie bas-carbone ;
- Concilier les dimensions environnementale, économique et sociale de la transition.

Accompagner la transition en région par une action volontariste et coordonnée des acteurs publics.

- Assurer aux acteurs régionaux un contexte favorable à la transition ; soutenir et favoriser le développement d'actions sur le territoire afin d'atteindre le changement d'échelle attendu ;
- Rendre possibles les changements de pratiques individuelles en agissant sur les conditions matérielles, économiques et sociales du changement ;
- Accompagner les transitions professionnelles et les mutations économiques en prévenant l'apparition de nouvelles disparités territoriales et de nouvelles inégalités au sein de la population.

Développer les outils de solidarité pour une transition équitable.

- Engager la réflexion sur les modalités de prise en charge des risques climatiques environnementaux auxquels sera exposée de manière croissante une partie de la population ;
- Mettre en œuvre des politiques préventives et curatives face au risque d'accroissement de la vulnérabilité énergétique des ménages, en particulier dans les territoires éloignés des pôles urbains, où la dépendance aux transports s'ajoute parfois à d'importantes dépenses de chauffage dans des bâtis anciens.

Analyser les besoins de financement et mobiliser les moyens nécessaires.

- Mobiliser les financements supplémentaires requis par la transition et réorienter les investissements existants vers des projets plus efficaces énergétiquement ;
- Évaluer les besoins financiers requis par la transition en Bretagne (d'importants investissements seront notamment nécessaires en termes d'aménagement et de politique foncière) ;
- Poursuivre la réflexion sur l'ingénierie financière à mobiliser pour réussir la transition en particulier sur l'opportunité de mobiliser l'épargne citoyenne pour des projets de transition.

Conjuguer innovations technologiques et sociales pour mener la transition sur le territoire.

- Soutenir la recherche et l'innovation publiques et privées pour la transition et favoriser l'appropriation de ces innovations qui sont parfois sujet d'appréhension ;
- Porter une attention accrue au phénomène "d'effet rebond" qui peut obérer une part importante des résultats obtenus en termes de réduction des consommations énergétiques ;
- Poursuivre le dialogue engagé lors du Débat national sur la transition énergétique afin que chacun puisse se représenter les différents facteurs de consommation d'énergie, les différents leviers d'action existants et s'exprimer sur la forme de transition à laquelle il aspire.

Appréhender la transition comme un enjeu structurant et transversal

- Intégrer les enjeux climat-énergie lors de la conception de l'ensemble des politiques publiques régionales ;
- Porter une vision systémique des enjeux de la transition afin que l'atténuation du risque climatique ne donne lieu ni à un transfert d'impacts sur d'autres ressources ni à une dégradation de la qualité de vie en région ;
- Prendre en compte l'ensemble des émissions associées à la consommation d'énergie finale (émissions indirectes et importées) ;
- Compléter l'analyse des émissions par secteurs de production d'une approche par postes de consommations ;
- Favoriser le recours aux analyses de cycles de vie et d'empreinte écologique.

Cette rubrique n'engage que son auteur.

Elle est alternativement assurée par les différentes composantes de l'assemblée.

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Les études que présente le CESER dans ce numéro de l'Avis régional nous parlent d'un monde en pleine mutation. Les atteintes à l'environnement, avec tout ce qu'elles comportent comme risques, les progrès fulgurants du numérique, la crise économique et sociale bouleversent tant nos habitudes que nos certitudes.

CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

L'économie collaborative, cette "nouvelle" manière d'envisager le développement économique est regardée de toute part. Il semble qu'il y ait là des opportunités de marché préfigurant des potentiels de développement... et de profit. Mais derrière cet engouement se cachent des modalités de mise en œuvre et des finalités très différentes. À côté de cette logique de déréglementation portée par certains, l'économie collaborative est porteuse de principes d'action collective et de mutualisation qui seront centraux dans l'économie de demain. Il est clair que nombre de ceux qui sont aujourd'hui engagés dans ces actions (voir ce que produisent les fablab, par exemple) le sont avant tout pour les possibilités de collaboration qui les fondent. Les enjeux ont clairs : l'économie collaborative de demain sera-t-elle un des facteurs de concentration de la valeur ajoutée entre les mains d'un petit nombre exploitant la force collective des autres ou sera-t-elle l'occasion de développer une économie utilisant la puissance de l'action collective pour plus de solidarité ?

L'économie s'est développée, historiquement, sur un principe de linéarité et ne se préoccupait pas des déchets qu'elle produisait. Cette conception-là est derrière nous, ou presque. Il faudrait aujourd'hui accepter de considérer que c'est un mouvement inéluctable. L'économie circulaire de demain en Bretagne sera-t-elle un des

éléments d'une économie soutenable économiquement de ses ressources et attentive à ses effets à long terme ? Permettra-t-elle de garder la valeur ajoutée sur le territoire, de contribuer à développer le réemploi de produits écoconçus, de créer des emplois durables, de contribuer à l'aménagement du territoire ? Encore une fois, différents modèles sont possibles. Si on choisit celui qui doit avoir la meilleure rentabilité financière à court terme, le développement socio-économique de la région sera alors un sujet secondaire.

AGIR ENSEMBLE ET VITE

L'actualité sociale doit nous faire réfléchir. De nombreux Français, en particulier des jeunes ou du moins une partie d'entre eux, interpellent le gouvernement, et au-delà tout le champ institutionnel. Il s'agit, certes, d'un phénomène récurrent, mais il reflète des attentes profondes qui sont également exprimées par d'autres groupes sociaux face à une évolution de la société qui semble faire de moins en moins cas des citoyens. Le décalage ressenti entre des élites se coupant de la société et le quotidien vécu par chacun est à son comble : décalage entre des promesses (électorales et économiques) et la réalité vécue ; décalage entre l'attente d'un nouveau contrat social et des choix déterminés en fonction de l'évolution des sondages d'opinion ; décalage entre l'aspiration à la collaboration et le dogme de la concurrence ; décalage enfin entre des niveaux de revenus indécents et la nécessaire solidarité pour reconstruire un pacte social durable.

Ces décalages nourrissent des craintes qui se développent dans de nombreux pans de la société : peur du chômage et du déclassement social qu'il produit, sentiment d'abandon des populations rurales ou des quartiers urbains périphériques, rejet de

l'étranger qui apparaît comme un concurrent ou un envahisseur. Certains extrêmes savent parfaitement surfer sur ce sentiment d'insécurité. Ils savent le traduire, y compris en capital électoral.

De combien de temps disposons-nous encore avant que des étapes irrémédiables soient franchies ? Nous sommes confrontés à l'urgence de la situation qui doit bousculer nos schémas et temporalités habituels de décision. Il va donc nous falloir être réactifs et inventifs et ce très rapidement.

L'économie sociale et solidaire (ESS) y est prête. Par ses valeurs et ses organisations, par sa capacité à innover, à évoluer, elle peut être le creuset où se construira l'économie de demain : efficace, productrice de richesse, mais aussi solidaire et citoyenne. Mais elle ne doit pas être la seule à évoluer dans ses pratiques en restant ferme sur ses valeurs. D'autres pans de l'économie doivent aussi prendre tout cela en compte et y répondre. Bien des recommandations des études du CESER vont dans ce sens.

La mobilisation des citoyens ne doit pas nous effrayer, pour peu que les tenants du pouvoir ouvrent la porte au débat, à l'échange, à la co-construction, à la prise en compte de ce que disent les minorités. Le pari consiste à penser que c'est parce que se multiplieront les occasions de mobilisation des citoyens pour donner leur avis, pour construire, pour décider, qu'émergeront des propositions susceptibles de répondre à l'urgence de la situation. Est-ce une utopie ?

Marie-Martine LIPS,
Vice-présidente déléguée du CESER

LES DERNIÈRES PARUTIONS DU CESER

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA MER POUR CONFORTER LA BRETAGNE COMME GRANDE RÉGION MARITIME

La Région s'est donné pour ambition de devenir, à l'horizon 2020, "un pôle d'excellence mondiale de l'économie marine et maritime" en tirant le meilleur de sa maritimité autour d'activités multiples.

Alors que depuis une dizaine d'années une attention nouvelle est portée à l'économie de la mer, ouvrant de nouvelles perspectives de développement pour l'économie régionale, le CESER de Bretagne a choisi de conduire une analyse des formations liées à la mer permettant de conforter la Bretagne comme grande région maritime.

Attractivité des métiers, parcours de formation et passerelles entre les métiers, accès à la formation, meilleure intégration des lycées maritimes, égalité et mixité dans les parcours, anticipation des besoins de formation : dans le prolongement de son rapport d'octobre 2014 "Économie maritime en Bretagne : changeons de regard", le CESER souhaite attirer l'attention des décideurs sur les moyens qui permettront à l'offre régionale de formation de répondre au mieux aux besoins et aux évolutions des compétences nécessaires au développement de l'économie maritime, en même temps qu'aux besoins de sécurisation des parcours et aux aspirations des personnes.

Rapporteurs : Michel CLECH et Thierry LENEVEU
Contact : Virginie GICQUEL, cheffe du pôle Formation-Enseignement supérieur
02 99 87 18 79 virginie.gicquel@region-bretagne.fr



Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime

Rapporteurs
M. Michel CLECH et Thierry LENEVEU
Septembre 2015



BÂTIR UNE STRATÉGIE MARITIME EN BRETAGNE AU FANAL DE 15 ANS D'ANALYSES ET DE PROPOSITIONS DU CESER 1999-2015

Depuis 15 ans, le croisement des regards propre au CESER continue d'apporter un éclairage inédit sur les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne. Gestion concertée du littoral, stratégie portuaire, politique maritime intégrée, déploiement des énergies marines, fonctionnement des écosystèmes côtiers, risques littoraux, économie maritime, formations aux métiers de la mer : aucun sujet n'a échappé au radar du CESER de Bretagne et, dans un horizon élargi, des CESER de l'Atlantique.

Aujourd'hui, la réforme territoriale qui s'achève, les possibles partages de compétences entre collectivités territoriales et l'élaboration d'un schéma à valeur prescriptive, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), réinterrogent le Conseil régional et ses partenaires sur leurs politiques en faveur de la mer et du littoral.

Il y a à la fois une opportunité et une urgence à agir pour bâtir et mettre en œuvre une Stratégie régionale pour la mer et le littoral ; c'est l'occasion pour le CESER de reprendre les axes fondateurs de sa réflexion, de les compléter par des propositions nouvelles tenant compte de l'évolution du contexte économique, social, environnemental et politique, et d'apporter ainsi une nouvelle contribution à l'élaboration de cette stratégie.

Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ
Contact : Fanny TARTARIN, directrice du CESER
02 99 87 17 61 fanny.tartarin@region-bretagne.fr



Bâtir une stratégie maritime en Bretagne

au fanal de 15 ans d'analyses et de propositions du CESER 1999-2015

Rapporteur
M. Jean-Yves LABBÉ
Septembre 2015



CONNAISSANCE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES LITTORAUX SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE

Les CESER de l'Atlantique proposent de changer notre rapport aux risques et nos logiques d'aménagement du territoire. Ils se concentrent sur deux aléas spécifiques au littoral : la submersion marine et l'érosion côtière.

En juin 2013, la thématique des risques littoraux se trouvait au cœur des réflexions de l'étude des CESER de l'Atlantique sur le foncier littoral. Les CESER s'accordaient sur la nécessité d'approfondir cette question, qui s'exprime avec beaucoup d'acuité sur l'ensemble de la façade atlantique.

Face à une perception de la vulnérabilité qui reste inégale selon les territoires, tant au niveau de la population que des élus, les CESER jugent nécessaire d'entrer dans une logique de responsabilisation de l'ensemble des acteurs, tout en précisant les différents niveaux de compétences et d'interventions. Des évolutions culturelles et sociétales dans l'approche du risque sont requises, ce que les CESER souhaitent accompagner et encourager.

Rapporteurs : Didier HUDE (CESER Pays de la Loire)

Contact : Gaëlle FROSTIN, coordinatrice de l'Association "Les CESER de l'Atlantique"
06 12 25 37 07 gaelle.frostin@ces-atlantique.fr



RÉFORME TERRITORIALE EN BRETAGNE : EFFICACITÉ ET SOLIDARITÉ

26 INITIATIVES ET DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Optimiser l'action publique est une nécessité face à la contrainte financière qui pèse sur les collectivités. C'est aussi, et surtout, un impératif démocratique. Mais comment y parvenir au mieux dans un contexte de mutations, tout en garantissant des services publics de qualité ?

Alors que la réforme territoriale laisse aux territoires la possibilité d'inventer leurs propres réponses à ce défi, les collectivités de Bretagne se sont déjà mises en mouvement. Coopérations, mutualisations, transferts de compétences, fusions... au-delà de leur diversité, les solutions retenues ont toutes un point commun : elles passent par un dialogue et une nouvelle répartition des rôles entre collectivités.

Le CESER choisit ici d'analyser 26 de ces initiatives. Il propose des solutions pour coordonner ces réorganisations, ainsi que pour les (re) mettre en débat. Il faut en effet réaffirmer la dimension fondamentalement politique de ces évolutions, car l'optimisation de l'action publique n'a de sens que si elle est mise au service d'un projet de territoire et des citoyens. Pour le CESER, ce projet doit répondre à deux objectifs : efficacité et solidarité territoriale.

Rapporteurs : Marie-Martine LIPS, Marie-Pierre SINOU, Martial WESLY

Contact : Pierre YACGER, directeur adjoint du CESER
02 99 87 17 64 pierre.yacger@region-bretagne.fr



L'ÉVOLUTION DU CESER, NOUVELLE IMPULSION À LA DÉMOCRATIE RÉGIONALE

Le Conseil économique, social et environnemental régional, c'est le creuset du dialogue entre des représentants de la société civile organisée, un lieu où se construisent des réflexions et des propositions originales, permettant d'éclairer l'action publique.

Laboratoire d'idées, "fablab" de la démocratie régionale, créateur de liens, courroie de transmission, le CESER est une assemblée du "vivre ensemble", ouverte sur le monde, qui évolue en même temps que se transforme la société qu'il représente.

Dans un contexte de mise en mouvement des collectivités territoriales, le CESER de Bretagne souhaite aujourd'hui partager son envie d'avancer et de "faire ensemble". L'enjeu est de taille face aux considérables transitions à venir, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la transition numérique, ou encore de l'évolution de la gouvernance territoriale.

Ainsi, le CESER propose à ses partenaires, au premier rang desquels le Conseil régional, des pistes d'action, gages d'une nouvelle impulsion donnée collectivement à la démocratie régionale.

Rapporteur : Jean HAMON

Contact : Fanny TARTARIN, directrice du CESER
02 99 87 17 61 fanny.tartarin@region-bretagne.fr

LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions n'a pas fait évoluer le périmètre de la Bretagne et des Pays de la Loire. Sur le terrain, les collectivités territoriales, les acteurs socioprofessionnels et leurs organisations représentatives en Bretagne, n'ont pas attendu pour coopérer, indépendamment du découpage administratif.

Dans ce contexte changeant et devant les défis à relever pour les Conseils régionaux dans les années à venir, l'objectif de cette étude est d'identifier les domaines de coopération entre les régions Bretagne et Pays de la Loire, de caractériser l'évolution de ces coopérations, le cadre juridique dans lequel elles se développent et les enjeux et tendances propres à la Bretagne.

Le CESER s'est penché sur le détail de ces coopérations interrégionales, leurs objectifs et leurs modalités de gouvernance. Il a analysé leurs moteurs de développement ou encore les freins et les limites auxquels elles sont confrontées. Enfin, il a observé les stratégies déployées par les acteurs publics dans le domaine.

Le CESER s'appuie sur cette analyse pour formuler des propositions à l'attention du Conseil régional de Bretagne et des acteurs du territoire, afin d'accompagner le développement de ces coopérations et d'optimiser l'action publique.

Rapporteur : Jean-Luc PELTIER

Contact : Fanny GASC, cheffe du pôle Europe-Coopérations
02 99 87 18 74 fanny.gasc@region-bretagne.fr



L'évolution du CESER, nouvelle impulsion à la démocratie régionale

Rapporteur
M. Jean HAMON
Février 2016



Les dynamiques de coopération interrégionale Bretagne - Pays de la Loire

Rapporteur
M. Jean-Luc PELTIER
Mars 2016



TRAVAUX EN COURS AU CESER DE BRETAGNE

À PARAÎTRE EN 2016

- Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne! (juin 2016)
- Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 (septembre 2016)
- La transformation numérique des entreprises en Bretagne (décembre 2016)

À PARAÎTRE EN 2017

- La formation et l'accompagnement des transitions professionnelles, leviers de la transition énergétique et écologique
- Quel avenir pour les centres-villes et les centres-bourgs en Bretagne?
- Produire et résider sur le littoral breton : quelles dynamiques de développement?

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE L'AVIS RÉGIONAL

Synthèses des rapports :

- Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime
- Bâtir une stratégie maritime en Bretagne
- Les régions atlantiques face aux risques littoraux (étude réalisée en coopération avec les CESER de l'Atlantique)

**CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU CESER
WWW.CESER-BRETAGNE.FR**



Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne : L'assemblée consultative régionale au service de la démocratie régionale

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social régional et environnemental régional (CESER) a une fonction d'avis sur le budget du Conseil régional et ses politiques ainsi que sur des politiques de l'État en région. Par son droit d'autosaisine, il émet de sa propre initiative des avis et des vœux sur toute question d'intérêt régional.

Le CESER élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions partagées sur des sujets qui concernent les domaines de la formation et de l'enseignement supérieur, du développement économique et de la recherche, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la qualité de la vie, de la culture et des solidarités. Il suit tout particulièrement les questions liées à la mer et au littoral et cherche aussi à anticiper les évolutions futures par la réalisation d'études prospectives d'intérêt régional. Dans le cadre de ses travaux, il contribue à la mission d'évaluation des politiques publiques.

Le CESER est une assemblée ouverte aux coopérations par sa représentation dans plus de 60 organismes extérieurs régionaux.

Il mène une démarche de coopération active avec les autres Conseils économiques, sociaux et environnementaux de France et européens de l'Arc Atlantique.

Les 119 membres qui constituent le CESER sont des acteurs du tissu économique, social et environnemental de la Bretagne. Ils représentent tous les courants de la société civile. Désignés par le Préfet de région sur proposition des organismes socioprofessionnels représentés, ou au titre de personnalité qualifiée, ils sont répartis en quatre collèges.

Les activités du CESER se déroulent de manière participative en assemblée plénière, en Bureau et en commissions et sections... Une présentation plus détaillée, de l'assemblée consultative, sa composition, et l'actualité de ses travaux sont accessibles à tous sur le site www.ceser-bretagne.fr. L'Avis régional, le magazine du CESER de Bretagne, présente les synthèses des travaux les plus récents.



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

L'Assemblée consultative régionale

7, rue du Général Guillaudot
CS 26 918 • 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 87 18 75
ceser@region-bretagne.fr
www.ceser-bretagne.fr
twitter.com/ceserbretagne

Tous les rapports du CESER peuvent être :
- Téléchargés sur le site internet : www.ceser-bretagne.fr
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande

